UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 - INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION, ACADÉMIE DE LYON

L'EXPÉRIENCE DE LA SALLE DE CINÉMA AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DU « VIVRE ENSEMBLE » AU CYCLE 1

Mémoire présenté pour l'obtention du Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation)

Mention : 1er degré

Parcours : Professorat des écoles

Responsable de la mention : Stéphanie Mazza

Responsable du parcours : Anne-Céline Réau

Présenté par :

CARTON Alyssia

Sous la direction de :
LIGNON Fanny
THALIM - Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité

Examinateurs :

LIGNON Fanny
SEGUI Fernando

Année 2022-2023 **N° d'étudiant :** 12105037

RÉSUMÉ

Cette étude interroge l'effet de la salle de cinéma sur l'apprentissage du « vivre ensemble » chez les élèves de cycle 1. En entrant à l'école, les élèves se retrouvent confrontés à la notion du « vivre ensemble » car ils doivent apprendre à vivre en collectivité en respectant des règles et des interdits au nom du bien commun. Cette notion doit donc faire l'objet d'un véritable apprentissage qui ne semble pas, à l'heure actuelle, suffisant. En effet, il n'est pas rare d'observer des élèves enfreindre les règles. Par ailleurs, le « vivre ensemble » n'est pas une notion exclusivement scolaire puisqu'elle s'applique également dans la société. Il semble alors pertinent d'envisager cet apprentissage dans un autre lieu que la classe, comme la salle de cinéma. De fait, la salle de cinéma est un lieu public et collectif, au même titre que la classe, et est régi par les règles du « vivre ensemble ». En faisant l'expérience de ce lieu, les élèves doivent apprendre à respecter des règles de vie collectives mais aussi, à accepter l'opinion de l'autre, par le biais de débats à l'issue des projections. L'expérimentation menée sur l'effectif de moyenne section d'une classe de PS/MS, ayant assisté à une séance de cinéma, a, par ailleurs, montré une amélioration du comportement des élèves en classe. Ainsi, faire l'expérience d'un autre lieu que la salle de classe, s'avère propice à l'apprentissage du « vivre ensemble » au cycle 1.

MOTS-CLES

cycle 1, vivre ensemble, collectivité, salle de cinéma, règles, classe, école

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Fanny Lignon, ma directrice de mémoire, qui a su, dès le début de ce travail de recherche, se rendre disponible pour me guider, me conseiller et m'accompagner.

Je tiens à remercier mon maître de stage, Lorène Dimino, qui a manifesté de l'intérêt pour mon sujet de mémoire et qui m'a laissé la liberté nécessaire afin de mettre en place mon expérimentation dans sa classe de PS/MS.

Je tiens aussi à remercier mes amies de l'INSPE. Nos nombreux échanges m'ont beaucoup aiguillée et vos encouragements m'ont été précieux.

Enfin, je souhaite remercier ma famille qui a su me soutenir inlassablement pendant ces deux années de travail. Mes parents et mes deux sœurs, Angie et Léna, ont su m'écouter, m'aider, me relire et me conseiller tout au long de ce travail de recherche. Votre soutien sans faille a contribué grandement à la production de ce travail.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ 1

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS 2

SOMMAIRE 3

LISTE DES ANNEXES 6

LISTE DES FIGURES 7

INTRODUCTION 8

PARTIE 1. CADRE THEORIQUE 10

1. 1 L'apprentissage du « vivre ensemble » à l'école maternelle 10

1.1.1 Le « vivre ensemble » : une notion vaste et difficile à définir 10

1.1.2 L'entrée à l'école : la rencontre avec une nouvelle forme de « vivre ensemble » 11

1.1.2.1 La rupture avec le « vivre ensemble » de l'environnement préscolaire 11

1.1.2.2 La découverte d'une mini-société : la classe 13

1.1.3 Le « vivre ensemble », un enjeu majeur de l'école maternelle 15

1.1.3.1 Une notion au cœur des programmes 15

1.1.3.2 Comment aborder le « vivre ensemble » en classe ? 16

1.2 L'expérience de la salle de cinéma au cycle 1 au service de l'apprentissage du « vivre ensemble » 18

1.2.1 La place du cinéma à l'école maternelle 18

1.2.1.1 Le dispositif national : « École et cinéma – Maternelle » 18

1.2.1.2 Un exemple de dispositif local : « Ma première séance » en Seine Saint-Denis 19

1.2.1.3 Une adaptation au jeune public 20

1.2.1.4 Une programmation pour enfants ? 21

1.2.2 L'expérience de la salle de cinéma pour apprendre à « vivre ensemble » 22

1.2.2.1 Aller au cinéma pour apprendre les règles de vie collective 22

1.2.2.1.1 L'apprentissage des règles au cinéma : un processus historique.....22

1.2.2.1.2 Faire l'expérience de la salle de cinéma : un moyen pour les élèves de maternelle d'apprendre des règles et à comprendre l'importance de les respecter ..23

1.2.2.2 Aller au cinéma pour se confronter aux émotions de l'autre.....25

1.2.2.2.1 Le cinéma, un « vecteur d'émotions ».....25

1.2.2.2.2 Le cinéma au service de la découverte des émotions et de l'acceptation de celles des autres pour les élèves de cycle 1 26

1.3 Aller au cinéma pour mieux « vivre ensemble » en classe ? 28

1.3.1 Hypothèse 1 : le développement d'un intérêt pour l'art cinématographique et l'expérience de la salle de cinéma 28

1.3.2 Hypothèse 2 : un meilleur respect des règles de vie collective de la classe 29

1.3.3 Hypothèse 3 : une meilleure acceptation de l'autre et de ses émotions 30

PARTIE 2. CADRE EXPERIMENTAL 32

2. 1 Le protocole de recherche.....32

2.1.1 Le cadre du protocole 32

2.1.2 La description du protocole 33

2.1.2.1 Séance 1 : Préparer les élèves à l'expérience de la salle de cinéma.....33

2.1.2.2 Séance 2 : la sortie au cinéma 38

2.1.2.3 Séance 3 : faire l'expérience du cinéma en classe 41

2.2 La grille d'observation : outil de recueil des données.....45

2.3 Les résultats.....46

2.3.1 Présentation et analyse des résultats.....46

2.3.1.1 Observation des élèves avant la mise en place du protocole 46

2.3.1.2 Observation des élèves lors de la séance au cinéma 48

2.3.1.3 Observation des élèves lors de la séance de cinéma en classe.....51

2.3.1.4 Observation des élèves après la mise en place du protocole 54

2.3.2 Lien avec les hypothèses 57
2.3.2.1 Hypothèse 1 57
2.3.2.2 Hypothèse 2 58
2.3.2.3 Hypothèse 3 58
2.4 Limites de l'expérimentation 59
CONCLUSION 61
BIBLIOGRAPHIE 63
WEBOGRAPHIE 65
ANNEXES 68

LISTE DES ANNEXES

Annexe A. Fiche séquence 68

Annexe B. Fiche de préparation séance 1.....74

Annexe C. Fiche de préparation séance 2.....77

Annexe D. Fiche de préparation séance 3 79

Annexe E. Grille d'observation vierge.....81

Annexe F. La charte du spectateur de l'académie de la Réunion 82

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Données « Google Books Ngram Viewer » concernant l'usage de l'expression « vivre ensemble » en France.....10

Figure 2 : Affiche du film *La farandole des couleurs*.....35

Figure 3 : Image montrée aux élèves pour expliciter la règle « il faut rester silencieux »....36

Figure 4 : Image montrée aux élèves pour expliciter la règle « il faut rester assis » 37

Figure 5 : Photographies de la sortie au cinéma 38

Figure 6 : Affiche accrochée à l'entrée de la classe 41

INTRODUCTION

« (…) le cinéma est un autre moyen de comprendre la vie »
Daniel Paris

Au cours de mes stages en école maternelle, j'ai pu constater que les enfants avaient parfois du mal à respecter les règles de vie de la classe. En effet, il n'est pas rare d'observer un élève prendre la parole sans lever la main ou encore un élève se lever et s'éloigner des autres lors d'un moment de rassemblement. De même, les élèves ont quelquefois du mal à cohabiter avec leurs pairs au sein de la classe et à plus grande échelle, au sein de l'école, notamment pour ceux dont l'école est la première expérience de socialisation hors de leur environnement familial. J'ai ainsi été témoin de violences verbales ou encore physiques entre élèves qui ont du mal à partager les objets de la classe ou encore à jouer ensemble.

Tous ces éléments s'apparentent au « vivre ensemble » qui constitue l'une des trois finalités de l'école maternelle selon les programmes de 2021 : « une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021). Le « vivre ensemble » apparaît donc comme un enjeu majeur de l'école maternelle et doit faire l'objet d'un véritable apprentissage. Par le biais de mes stages en école maternelle, j'ai pu constater que cet apprentissage passait le plus souvent pas des affiches sur lesquelles se trouvent les règles de la classe de façon imagée. Mais, cette méthode ne semble pas suffisante pour permettre de transmettre l'essence du « vivre ensemble » aux élèves.

En tant que future professeure des écoles, j'ai alors été amenée à chercher un autre moyen d'enseigner le « vivre ensemble » et je me suis demandé s'il n'était pas judicieux de sortir de la classe et d'expérimenter un autre lieu collectif. En effet, le « vivre ensemble » n'est pas une notion qui est propre à l'école. Au contraire, elle s'applique à la société entière dans laquelle il est nécessaire de respecter des règles et de respecter l'autre, au nom du bien commun. Nous pouvons alors penser qu'en expérimentant un lieu différent de l'école dont ils ne comprennent pas forcément la fonction, les élèves pourraient mieux comprendre l'importance de respecter les principes du « vivre ensemble ».

Ma réflexion s'est alors portée sur la salle de cinéma. En effet, comme le montrent des films tels que *Cinema Paradiso* (1989) de Giuseppe Tornatore ou encore *L'argent de poche* (1976) de François Truffaut, le cinéma réunit divers spectateurs, enfants et adultes, dans un but commun, visionner un film. Ce lieu qui offre une expérience collective aux spectateurs est donc régi par les principes du « vivre ensemble ». Nous pouvons alors penser qu'il est propice à l'apprentissage de cette notion. Par ailleurs, fréquenter la salle de cinéma à l'école maternelle est en adéquation avec le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) qui est obligatoire depuis 2013 et qui cherche à ce que les élèves rencontrent des lieux et des œuvres artistiques (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°19 du 9-5-2013, 2013). De plus, un dispositif national spécifique alliant école maternelle et cinéma intitulé « École et cinéma – Maternelle » a été mis en place en 2014 sous la forme d'une expérimentation dans certains départements français et est en phase de s'étendre à l'ensemble du territoire. Il convient alors de se poser les questions suivantes : **en quoi l'expérience de la salle de cinéma peut-elle permettre aux élèves de cycle 1 d'apprendre le « vivre ensemble » ? Les élèves sauront-ils appliquer ce qu'ils ont appris au cinéma en classe ?**

Pour répondre à ces questions, il s'agira d'étudier dans un premier temps l'aspect théorique du sujet. Ainsi, il conviendra de s'intéresser à l'état actuel de la recherche concernant l'apprentissage du « vivre ensemble » à l'école maternelle, point de départ de ce mémoire, puis à l'expérience de la salle de cinéma au cycle 1 et à son lien avec l'apprentissage du « vivre ensemble ». Enfin, nous évoquerons aussi les hypothèses, fondées à partir de la littérature scientifique et autour desquelles se construira la seconde partie de ce mémoire. En effet, elle sera dédiée à la mise en œuvre d'un protocole de recherche à destination des élèves de moyenne section d'une classe double niveau de petite et moyenne section, appartenant au Réseau d'Éducation Prioritaire (REP+), et qui participe au dispositif « École et cinéma – Maternelle ». Le but de cette seconde partie sera d'expliciter cette expérimentation, de présenter et analyser les résultats, en lien avec les hypothèses, mais aussi d'évoquer les limites de cette étude.

PARTIE 1. CADRE THEORIQUE

1. 1 L'apprentissage du « vivre ensemble » à l'école maternelle

1.1.1 Le « vivre ensemble » : une notion vaste et difficile à définir

Le « vivre ensemble » est une expression qui s'impose de plus en plus dans la société française depuis les années 1980 (Google Books Ngram Viewer – Google Product, s. d.).

Source : Google Books Ngram Viewer, application linguistique permettant d'observer l'évolution au fil du temps du nombre d'occurrences d'un ou de plusieurs mots dans les textes publiés.

Figure 1 : Données « Google Books Ngram Viewer » concernant l'usage de l'expression « vivre ensemble » en France

Cependant, il s'agit en réalité d'une notion qui est difficile à définir. En effet, elle est bien souvent absente des dictionnaires classiques tels que le nouveau Petit Robert de la langue française (édition 2010) ou encore le Hachette Junior (édition 2010) dans lesquels on retrouve les définitions du verbe « vivre » et de l'adjectif « ensemble » de façon séparée ce qui ne permet pas de parvenir à une définition exacte de la notion.

Il devient alors nécessaire de passer par Internet pour tenter d'obtenir une définition du « vivre ensemble ». Selon le dictionnaire Larousse en ligne, le « vivre ensemble » désigne une « cohabitation harmonieuse entre individus ou entre communautés » (Larousse, s. d.). Le site L'internaute approfondie la définition cette notion en proposant la définition suivante : « Concept qui exprime les liens pacifiques, de bonne entente qu'entretiennent des personnes, des peuples ou des ethnies avec d'autres, dans leur environnement de vie ou de leur territoire » (*Vivre ensemble,* 2021).

Ces définitions apportent davantage de précisions concernant le sens du « vivre ensemble » car elles évoquent une cohabitation paisible entre individus, essence même de la notion. Toutefois, elles réduisent la richesse sémantique du « vivre ensemble » et certains proposent des définitions plus précises afin d'exprimer la complexité de cette notion telle que Catherine Rouhier, psychologue à l'école de la paix de Grenoble. Pour elle, le « vivre ensemble », « c'est :

- Promouvoir des valeurs
- Développer la solidarité
- Former à la citoyenneté
- Prévenir les conflits
- Respecter les cultures et les religions
- Renforcer la volonté des individus à être des acteurs
- Apprendre à chacun à reconnaître en l'Autre la même liberté qu'en soi-même » (*Vivre ensemble—Irénées,* s. d.)

Dès lors, le « vivre ensemble », au cœur de mon sujet, apparaît de prime abord comme une notion vaste et multidimensionnelle.

1.1.2 L'entrée à l'école : la rencontre avec une nouvelle forme de « vivre ensemble »

1.1.2.1 La rupture avec le « vivre ensemble » de l'environnement préscolaire

L'entrée à l'école maternelle constitue une étape importante dans la vie de l'enfant. Elle représente le commencement d'un parcours scolaire que l'enfant, devenu élève, va poursuivre au moins jusqu'à l'âge de seize ans et au cours duquel il va acquérir des compétences et des savoirs fondamentaux. Mais, cette entrée à l'école, à l'âge de deux ou bien trois ans, selon les enfants, peut s'avérer perturbante. En effet, en entrant à l'école, l'enfant perd tous les repères

qu'il a construits depuis sa naissance en faisant la connaissance d'un environnement nouveau, éloigné de la sécurité affective qu'il a notamment construit dans sa sphère familiale. L'enfant va rencontrer un lieu inconnu, l'école, qui possède des codes qui lui sont propres mais il va également faire la rencontre de nouveaux adultes de références et de ses pairs.

Cependant, pour la plupart des enfants, l'école n'est pas la première situation de socialisation. En effet, au sein même de son environnement familial, l'enfant a pu être au contact de ses pairs, avec des frères, sœurs ou cousins proches de lui en âge mais aussi, il a pu rencontrer des adultes différents de ses parents. De plus, nous pouvons aussi mentionner les lieux de garde collectifs comme la crèche ou encore les assistants maternels, choisis par de nombreux parents considérant l'accueil collectif comme bénéfique pour les enfants (Marquié-Dubié, 2012). Dans ces cas-là, l'enfant a donc déjà été en contact avec ses pairs avant l'âge scolaire et il a également fait la rencontre de nouveaux adultes de références (Scola, 2016).

Toutefois, ces modes de gardes collectifs ne présentent pas les mêmes conditions d'accueil que l'école en ce qui concerne notamment le ratio enfant-adulte (Scola, 2016). En effet, les assistants maternels peuvent depuis janvier 2022, garder jusqu'à six enfants simultanément :

> Sous réserve du respect de conditions de sécurité suffisantes, l'assistant maternel exerçant à son domicile ou en maison d'assistants maternels est autorisé à accueillir jusqu'à six enfants simultanément. Lorsque l'assistant maternel exerce à son domicile, le nombre de mineurs de tous âges placés sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel présents simultanément à son domicile ne peut excéder huit, dont au maximum quatre enfants de moins de trois ans (Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, 2021-1957 (2021))

En outre, à la crèche, il est impératif qu'il y ait un professionnel de l'enfance pour huit enfants qui marchent ou bien pour cinq enfants qui ne marchent pas (Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, 2021-1131 (2021)). De fait, ces ratios présentent une véritable différence avec l'école puisque dans la classe, l'effectif peut s'élever aux alentours de trente enfants pour deux adultes minimums, à savoir l'enseignant et l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles plus communément appelé ATSEM. Cette différence d'encadrement amène donc des règles de vie différentes.

Ainsi, dans ces environnements préscolaires, l'enfant peut facilement solliciter un adulte et il n'apparaît pas utile de devoir lever la main pour prendre la parole par exemple. De même, l'adulte est plus apte à répondre aux besoins immédiats de l'enfant comme l'amener aux toilettes. Par ailleurs, les espaces et ressources disponibles dans ces lieux sont différents de ceux disponibles à l'école. En effet, à la crèche, dans la sphère familiale ou bien chez un assistant maternel, l'enfant a davantage accès aux objets qu'il désire car il est entouré de moins d'enfants (Scola, 2016). La notion de partage apparaît donc moins évidente qu'à l'école où l'enfant sera parfois contraint de s'accoutumer à laisser ses camarades emprunter les objets qu'il souhaitait aussi utiliser.

Dès lors, il apparaît clair que le « vivre ensemble » que l'enfant a appris dans son environnement préscolaire n'est pas le même que celui prôné à l'école. En entrant à l'école, l'enfant devra devenir élève en faisant évoluer cette notion pour qu'elle soit compatible avec un effectif plus important dans un désir d'apprentissage.

1.1.2.2 La découverte d'une mini-société : la classe

Dans la classe et à l'école de façon générale, l'enfant est inclus dans un groupe constitué de pairs mais aussi d'adultes qui forment tous ensemble une communauté d'apprentissage régie par des règles dans un souci de « vivre ensemble » (Cristol, 2017). En effet, l'école est un espace qui, comme tout autre lieu d'accueil collectif, impose des règles qui sont les mêmes pour tous et des interdits, destinés à protéger le bien commun (Marquié-Dubié, 2012). Dans son article « Analyses et réflexions à partir du symposium " Éduquer au vivre ensemble ou éduquer à la citoyenneté" », Hélène Marquié-Dubié, maître de conférences en psychologie, qualifie l'école de véritable « société démocratique » (Marquié-Dubié, 2012). À l'école, l'enfant va expérimenter et découvrir, à une petite échelle, le principe de la vie en collectivité qu'il devra appliquer plus tard, dans la société.

De fait, dans la classe, l'enfant va faire la découverte de règles de vie fondamentales qui ne sont pas forcément les mêmes que celles qu'il a connues dans son environnement préscolaire. Ces nouvelles règles peuvent parfois perturber certains enfants et c'est pour cela que l'apprentissage de ces règles n'est pas toujours facile, notamment à l'entrée en maternelle, en toute petite ou petite section selon les enfants. En entrant à l'école, l'enfant sait déjà parler mais à l'école, il va apprendre à respecter la parole des autres et à parler quand cela est autorisé au nom du « vivre ensemble ». Un travail conséquent doit être mené pour passer d'une prise de parole spontanée

à une prise de parole régulée dès l'entrée au cycle 1, en accord avec ce qu'impose la vie en collectivité (Marquié-Dubié, 2012).

De façon plus générale, à l'école, l'enfant devra apprendre à patienter et à attendre son tour dans de nombreuses situations telles que lors d'activités motrices, pour se rendre aux toilettes ou encore pour s'adresser à l'adulte. En raison du faible taux d'encadrement et du large effectif, l'enfant devient contraint de patienter par mesure de sécurité mais aussi pour respecter l'organisation de la vie de la classe. Ainsi, les élèves devront apprendre qu'ils ne pourront pas toujours faire ce qu'ils veulent dès qu'ils le souhaitent, ce qui est un apprentissage fondamental de la vie en collectivité. Ils auront à appliquer ce principe, plus tard, à la caisse d'un magasin par exemple.

À l'école, l'enfant va également apprendre à partager un espace commun ainsi que le matériel disponible, une notion clé du « vivre ensemble » en société dans laquelle les citoyens partagent des espaces comme la chaussée ou les transports en commun mais aussi le mobilier urbain tel que des bancs. L'enfant devra alors partager, à plus petite échelle, les objets de la classe ou de l'école avec ses pairs. Cela peut passer par un jeu commun avec les autres enfants. Par ailleurs, il devra aussi apprendre à respecter ce matériel qui ne lui appartient pas. Par exemple, si un objet ne se prête pas à un jeu collectif, l'enfant devra apprendre à gérer ses frustrations sans utiliser la violence sur l'objet ou encore sur ses pairs.

En effet, à la maternelle, l'enfant devra également apprendre à respecter ses pairs et il devra comprendre que les violences verbales et physiques n'ont pas leur place à l'école, ni dans la société. Il sera alors contraint de s'accoutumer à contrôler ses émotions et devra apprendre à ne pas violenter les autres que cela soit verbalement ou physiquement. Cet apprentissage peut s'avérer particulièrement difficile pour certains enfants souffrant de troubles, néanmoins, il apparaît plus que nécessaire pour le bien de la vie de la classe dans laquelle chaque individu doit se sentir en sécurité pour pouvoir apprendre.

Ainsi, en entrant à l'école, l'enfant va apprendre un ensemble de règles et d'interdits, nécessaires à la vie en collectivité, dont celles évoquées précédemment. Ces règles que l'enfant découvre à l'entrée en maternelle constituent l'essence même du « vivre ensemble » à l'école et à plus grande échelle, dans la société.

1.1.3 Le « vivre ensemble », un enjeu majeur de l'école maternelle

1.1.3.1 Une notion au cœur des programmes

L'apprentissage du « vivre ensemble » est un enjeu majeur de l'école maternelle car il est nécessaire pour la vie en collectivité à l'école mais également dans la société. Dès lors, cette notion occupe une place importante dans les programmes officiels de cycle 1. En effet, l'apprentissage du « vivre ensemble » s'inscrit comme l'une des trois finalités de l'école maternelle sous l'intitulé suivant : « une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021). Le bulletin officiel n°25 du 24 juin 2021 met sur le même plan l'apprentissage en collectivité mais également la vie en société qu'offre l'école ce qui renforce l'importance du « vivre ensemble » à l'école maternelle. Par ailleurs, les programmes officiels définissent la classe comme une « communauté d'apprentissage qui établit les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse des règles de la laïcité et ouverte sur la pluralité des cultures dans le monde » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021). En entrant à l'école, l'enfant va apprendre à devenir élève en acquérant des connaissances et des compétences mais il va également apprendre à devenir un citoyen par le biais de l'apprentissage du « vivre ensemble ».

Dans le bulletin officiel de 2021, cette finalité se décline en deux sous-intitulés dont le premier est : « Comprendre la fonction de l'école ». De fait, à l'école, l'enfant entre dans une communauté d'apprentissage différente de ce qu'il a pu connaître auparavant. L'enfant y apprend à « entrer dans un rythme collectif ce qui l'oblige à renoncer à ses désirs immédiats », en adéquation avec la notion du « vivre ensemble » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021). L'enfant va également apprendre à coopérer avec ses pairs, autre élément important de la vie en collectivité à l'école.

Le second sous-intitulé est le suivant : « Se construire comme personne singulière au sein d'un groupe » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021). En effet, à l'école, l'enfant va faire partie d'un groupe d'élèves dans lequel il va devoir trouver sa place. Cela peut passer par la coopération ou le partage mais également par la confrontation de points de vue. Ces éléments imposent alors des règles de communication et d'échange. Le but étant que chacun puisse s'exprimer mais aussi que « chacun puisse élargir sa propre manière de voir ou de penser » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021). Concernant les règles collectives, les programmes officiels préconisent de commencer par des règles imposées

par l'enseignant. Toutefois, ces règles doivent être justifiées afin que les élèves en comprennent le sens. Au bout d'un certain temps, les enfants pourront eux-mêmes participer à l'élaboration de règles en devenant des citoyens actifs au sein de leur communauté d'apprentissage. De plus, selon les programmes de 2021, il est important qu'une « première sensibilité aux expériences morales » soit mise en place à travers des situations de la classe ou bien par des œuvres fictives. Le but étant que les élèves parviennent à verbaliser leurs émotions afin de construire leur identité au sein de la classe.

Ainsi, nous constatons que la notion du « vivre ensemble » est un enjeu important du cycle 1 comme en témoignent les programmes officiels. Il est donc nécessaire de transmettre cette notion aux élèves puisqu'elle est véritablement fondamentale pour la vie en société.

1.1.3.2 Comment aborder le « vivre ensemble » en classe ?

Contrairement aux cycles 2 et 3 dans lesquels la notion du « vivre ensemble » apparaît respectivement dans les disciplines « Questionner le monde » et « Éducation civique et morale », cette notion ne se rattache pas à un domaine d'apprentissage en particulier au cycle 1. En effet, le « vivre ensemble » fait l'objet d'un apprentissage pluridisciplinaire à l'école maternelle. Cela signifie que cette notion peut être abordée de différentes façons au travers des cinq domaines d'apprentissage inscrits dans les programmes à savoir « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions », « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique », « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques », « Acquérir les premiers outils mathématiques » et « Explorer le monde » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021). Cette liberté d'enseignement reflète en réalité la difficulté dont relève l'apprentissage du « vivre ensemble » au cycle 1. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, il s'agit d'une notion vaste qui s'avère difficile à définir et donc à transmettre. De fait, il s'agit d'une notion avec laquelle les enfants ne sont pas familiers à leur entrée à l'école. Selon Catherine Rouhier, le « vivre ensemble » n'est pas une notion évidente ni immédiate pour les élèves (*36.18/ Les valeurs du vivre-ensemble sont-elles encore d'actualité ?*, s. d.). De plus, elle ne s'acquiert pas seulement à travers la vie de classe comme le tend à penser certains enseignants. Cette notion doit faire l'objet d'un véritable apprentissage progressif prenant en compte le développement de l'enfant.

Plusieurs stratégies existent pour transmettre le « vivre ensemble » aux élèves de cycle 1. La stratégie la plus répandue est celle de rédiger des règles imposées sur des affiches

accompagnées d'illustrations et de les justifier auprès des élèves. En effet, bien que les règles soient imposées, du moins dans un premier temps, il reste nécessaire de les expliquer afin qu'ils comprennent l'importance de les respecter. Par exemple, il ne faut pas courir dans la classe car je peux tomber et me faire mal. Cependant, Martine Boncourt, ancienne professeure des écoles, spécialiste de la pédagogie Freinet-Institutionnelle et chargée de cours en sciences de l'éducation en Alsace, évoque « l'inefficacité absolue » des affiches (*Circonscription de Marseille 10*, s. d.). En effet, le plus souvent ces affiches finissent par faire partie du décor aux yeux des élèves qui n'en perçoivent plus l'intérêt et il apparaît clair que cette méthode n'est pas suffisante pour transmettre le principe du « vivre ensemble ».

Tout d'abord, il est nécessaire de répéter constamment les règles et leurs justifications auprès des élèves afin qu'ils les acquièrent. Par ailleurs, en accord avec les programmes de 2021, de plus en plus d'enseignants tentent de rendre les élèves actifs dans le cadre de l'éducation au « vivre ensemble » en mettant en place des conseils d'enfants comme l'a notamment expérimenté une école maternelle de l'académie du Haut-Rhin. Ce dispositif s'inspire du conseil défini en pédagogie Freinet et prend la forme suivante : les élèves se réunissent dans le coin regroupement et s'expriment grâce au bâton de parole sur « sur ce qui ne va pas bien dans la classe, dans la cour pendant les récréations et dans l'école en général » (*Circonscription de Marseille 10*, s. d.). Ainsi, les élèves consolident les règles du « vivre ensemble » en les mettant en application à travers des situations vécues et donc proches de leur réalité ce qui est en accord avec l'une des finalités de l'école maternelle à savoir « une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021). L'enseignant organise et régule la conversation mais il prend aussi des notes afin de garder trace des problèmes et solutions évoquées de sorte à les réutiliser en cas de besoin. La conclusion de cette expérimentation est sans équivoque : les enseignants ont observé une diminution des conflits, une meilleure connaissance et compréhension des règles de vie et aussi, une autorégulation de la part des élèves lors de conflits. Dès lors, il apparaît clair qu'il est nécessaire de rendre les élèves actifs dans le cadre de l'éducation au « vivre ensemble ».

1.2 L'expérience de la salle de cinéma au cycle 1 au service de l'apprentissage du « vivre ensemble »

1.2.1 La place du cinéma à l'école maternelle

La salle de cinéma est un lieu artistique et culturel dans lequel les élèves se retrouvent confrontés à des œuvres cinématographiques. La fréquentation de ce lieu au cycle 1 s'inscrit dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) qui est obligatoire dès l'école maternelle depuis 2013 (Ministère de l'Éducation Nationale, BO n°19 du 9-5-2013, 2013) et qui prône la rencontre avec des œuvres et des lieux ainsi qu'une pratique et une extension de connaissances dans les domaines artistiques. Néanmoins, la rencontre avec le 7ème art, dans le lieu qui lui est dédié, à l'école maternelle, fait l'objet de dispositifs spécifiques et présente des caractéristiques qui lui sont propres qu'il convient d'approfondir.

1.2.1.1 Le dispositif national : « École et cinéma – Maternelle »

Le cinéma s'est véritablement imposé à l'école en 1994 avec la création du dispositif national « École et cinéma », fruit d'un partenariat entre le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée), le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales. « École et cinéma » permet aux enseignants volontaires d'amener leurs élèves au cinéma durant le temps scolaire, trois fois dans l'année. Ce dispositif à destination des cycles 2 et 3 cherche à faire vivre l'expérience de la salle de cinéma aux élèves et à leur transmettre le goût du cinéma dans un cadre éducatif. En effet, à la suite du visionnage des films, les enseignants, aidés par des formations dédiées et par des ressources pédagogiques mises à leurs dispositions, peuvent mener de nombreuses activités autour du film en classe en respectant les programmes officiels. Cela peut passer par de nombreuses disciplines comme l'histoire, le français ou encore les arts plastiques.

Comme la grande section était incluse au cycle 2 jusqu'en 2014, un niveau de maternelle pouvait participer à « École et cinéma ». Cependant, à la suite de la réforme de 2014 qui a redéfini les cycles, il s'est avéré que plus aucun niveau de cycle 1 n'était inclus dans le dispositif national. C'est ainsi qu'un dispositif propre à l'école maternelle fut mis en place, au cours de l'année 2014, sous la forme d'une expérimentation dans certains départements français : il s'agit de « École et cinéma – Maternelle ». Ce dispositif qui possède les mêmes objectifs que le dispositif à destination des élèves du CP au CM2 rencontre un véritable succès dans les

départements concernés car il répond à une vraie demande de la part des professeurs de maternelle. Ainsi, dès son année de lancement en 2014-2015, « École et cinéma – Maternelle » a attiré 534 enseignants et 19500 élèves dans sept départements français (*Évaluation du dispositif expérimental « École et cinéma – Maternelle »,* s. d.). Cinq ans plus tard, au cours de l'année 2019-2020, le dispositif concernait 123500 élèves dans trente-huit départements français (*Évaluation du dispositif expérimental « École et cinéma – Maternelle »,* s. d.). Ces chiffres traduisent ainsi une véritable croissance du désir d'éduquer au cinéma à l'école maternelle.

De plus, à la suite d'une évaluation du dispositif effectuée par l'inspection générale des affaires culturelles en mai 2021, il est en phase de devenir un dispositif officiel qui concernera alors tout le territoire national.

1.2.1.2 Un exemple de dispositif local : « Ma première séance » en Seine Saint-Denis

Cependant, en attendant cette officialisation, de nombreux dispositifs locaux ont été mis en place, s'inspirant du modèle expérimental national « École et cinéma – Maternelle ». Ces dispositifs locaux répondent notamment à la demande d'enseignants qui souhaitent intégrer le cinéma à leur projet éducatif dans les départements qui ne sont pas encore concernés par le dispositif national. Mais, ces dispositifs locaux existent également dans les départements concernés par le dispositif national car ils se différencient légèrement. Nous pouvons par exemple citer le dispositif local « Ma première séance » qui a vu le jour sous l'impulsion du réseau Cinémas 93, un groupement de salles de cinémas indépendantes de Seine Saint-Denis, en 2002 (Génot, 2017). Ce projet, soutenu par l'Éducation nationale, le département de Seine Saint-Denis et le ministère de la Culture, possède les mêmes objectifs que son modèle, à savoir le désir de faire découvrir la salle de cinéma aux élèves mais aussi l'art cinématographique. Toutefois, « Ma première séance » se différencie du fait que la découverte de la salle de cinéma est « prolongée par une approche artistique transdisciplinaire qui fait appel à la danse, à l'expérimentation sonore, aux arts plastiques et au conte » comme nous pouvons le lire sur le site internet de l'association Cinéma 93. Par exemple, à la suite de la projection du court métrage d'animation tchèque *L'Arbre de Noël* de Hermina Tyrlova (1968), une activité autour du toucher a été proposée aux élèves qui ont pu faire l'expérience de différents matériaux blancs, en lien avec le film, tels que le polystyrène, le papier bulle ou encore de la fausse

fourrure en présence d'une artiste plasticienne en classe (*MA PREMIÈRE SÉANCE | CINEMAS 93*, s. d.). Dès lors, nous pouvons constater qu'à travers ce dispositif, une proposition artistique et culturelle riche est mise à disposition des élèves qui pourront davantage approfondir la découverte de la salle de cinéma comme pratique culturelle, accompagnés d'intervenants spécialisés en classe

1.2.1.3 Une adaptation au jeune public

La question du cinéma à l'école maternelle se différencie de la question du cinéma à l'école élémentaire du fait notamment de l'âge des enfants. En effet, l'école maternelle concerne un très jeune public et des aménagements spécifiques ont dû être pensés concernant l'accueil de ce public particulier en salles, en accord avec le respect du développement de l'enfant prôné par les programmes officiels de cycle 1.

Tout d'abord, les médiateurs culturels prennent le temps de faire visiter aux élèves l'ensemble du complexe, à savoir le hall d'entrée, la salle de projection et bien évidemment la salle de cinéma. En effet, pour de jeunes enfants qui pour la plupart ne sont jamais allés au cinéma, il est important qu'ils découvrent ce lieu nouveau dans son intégralité afin qu'ils puissent mieux l'appréhender, en accord avec leur développement cognitif. Ceci s'apparente par ailleurs à la compétence « Découvrir l'environnement » incluse dans le domaine d'apprentissage « Explorer le monde » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021)

De plus, comme l'école maternelle est « une école qui s'adapte aux jeunes enfants » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021), le rituel de la séance de cinéma a été adapté comme nous pouvons le lire sur le site du Comoedia, salle de cinéma lyonnaise participant au dispositif national expérimental « École et cinéma – Maternelle ». Ainsi, comme le noir de la salle peut effrayer, les élèves ne sont pas plongés dans le noir brutalement. À la place, les lumières s'éteignent progressivement lors des premières minutes du film (*Les films sélectionnés par le Cinéma Lyon—Comoedia pour les scolaires*, s. d.). De même, le son est réglé à une intensité moindre que lors d'une séance habituelle afin de préserver les oreilles des enfants qui sont encore en développement (*Les films sélectionnés par le Cinéma Lyon—Comoedia pour les scolaires*, s. d.).

Enfin, la durée des programmes proposés aux élèves est pensée de façon différente que pour les programmes à destination des élèves de cycle 2 et cycle 3. De fait, les films montrés aux élèves de maternelle sont de courte durée. Il s'agit le plus souvent de plusieurs courts-métrages d'une

dizaine de minutes chacun ou bien d'un seul court métrage d'une heure environ, pour les élèves de grande section notamment. En effet, il était nécessaire de s'adapter aux enfants et de prendre en compte leur temps d'attention, moins important que celui d'un adolescent ou d'un adulte.

Ainsi, nous constatons qu'une adaptation particulière et conséquente de l'expérience de la salle de cinéma, en accord avec l'âge et le développement des enfants, a été pensée concernant l'accueil des élèves de maternelle en salles.

1.2.1.4 Une programmation pour enfants ?

Contrairement à ce que nous pourrions imaginer, les programmateurs et médiateurs ne cherchent pas à infantiliser les élèves de maternelle et ne se cantonnent pas aux films d'animations tels que les films Walt Disney. En effet, à travers des dispositifs scolaires, locaux ou nationaux, les professionnels du monde de la culture proposent des films très variés aux élèves, dépassant les idées préconçues. Jean-Jacques Varret, distributeur de films, affirme ne pas être favorable « aux films faits pour les enfants, mais à l'idée de films que les enfants peuvent voir » (cité par Paris, 1996). Ainsi, pour Daniel Paris, écrivain pour la revue Agora débats/jeunesses entre 1996 et 1998, il est important de considérer les enfants comme des êtres intelligents puisqu'un enfant de cinq ans est déjà confronté à des problèmes majeurs tels que la jalousie, les bagarres, les angoisses ou encore la mort (Paris, 1996). En effet, le plus important est que l'histoire aborde des problèmes humains auxquels l'enfant pourra s'identifier mais pour autant, le protagoniste du film ne doit pas nécessairement être un enfant (Paris, 1996). De plus, bien que l'on pourrait penser que les enfants adhéreront mieux à un film dont l'histoire est linéaire, Daniel Paris explique que l'expérience montre le contraire. Il prend pour exemple *Perceval le Gallois* d'Éric Rohmer (1978), film en vieux français, auquel les enfants réagissaient plus que les adultes lors de sa sortie en salles (Paris, 1996).

Enfin, Daniel Paris affirme qu'il est nécessaire de montrer des films provenant du monde entier et de différentes époques, pour aller plus loin que « l'image américaine » à laquelle les enfants sont confrontés à la télévision principalement (Paris, 1996). Il ne faut pas se cantonner à penser que le noir et blanc gênerait l'expérience cinématographique des enfants (Paris, 1996). Ce principe se retrouve dans les programmations proposées par les académies aux salles de cinémas et aux enseignants participants. Par exemple, les élèves de grande section de la circonscription de Chelles, dans l'académie de Créteil, pouvaient assister au cours de l'année 2021-2022 à la projection du film *Le Kid* de Charlie Chaplin (1921), un film muet, en noir et

blanc, sorti cent ans auparavant (*Circonscription de Chelles*, s. d.). De même, dans l'académie de Strasbourg, des élèves de maternelle ont pu assister à la projection du film *La Petite taupe* de Zdenek Miller (1968-1975), un film d'animation tchécoslovaque (*LES FILMS PROGRAMMÉS EN 2021/2022 | École et Cinéma 67*, s. d.). Ainsi, il apparaît clair que la programmation à destination des élèves de maternelle ne se cantonne pas seulement aux films dits pour enfants mais cherche à leur montrer la grande variété de la culture cinématographique.

1.2.2 L'expérience de la salle de cinéma pour apprendre à « vivre ensemble »

1.2.2.1 Aller au cinéma pour apprendre les règles de vie collective

1.2.2.1.1 L'apprentissage des règles au cinéma : un processus historique

La salle de cinéma réunit des spectateurs divers autour d'un même film dans un seul et même espace, en même temps. Dès lors, il s'agit d'un espace collectif public dans lequel il est nécessaire de respecter des règles, au même titre qu'à l'école, au nom du « vivre ensemble ». Cette nécessité de respecter des règles particulières dans ce lieu est par ailleurs apparue dès la naissance de l'expérience collective qu'est le cinéma.

En effet, la première projection publique payante de vues photographiques animées, autrement dit de cinéma, remonte au 28 décembre 1895, dans le salon indien du Grand Café de Paris à l'initiative d'Antoine Lumière. Bien qu'elle n'ait attiré que trente-trois personnes, le succès est au rendez-vous puisqu'au cours des jours suivants, ce sont plus de deux mille cinq cents spectateurs qui se pressent au Grand Café. Le public est surtout curieux de cette nouvelle invention qui permet de projeter des images animées sur un écran grandeur nature. Jean-Jacques Meusy, historien français du cinéma, parle de « spectacle de curiosité » (Histoire des salles de cinéma. *Acap - pôle régional image)*. Le cinéma devient si populaire qu'il apparaît évident de lui dédier un lieu propre. Ceci va mener au début du 20ème siècle à la naissance des premières salles de cinéma, encore éloignées de celles que nous connaissons aujourd'hui. Dès lors, le cinéma se démocratise plus que jamais attirant un public de plus en plus populaire en salles ce qui crée quelques problèmes. En effet, à cette époque, les salles étaient très bruyantes. Les salles de cinémas étaient perçues comme des lieux de rencontre au même titre qu'un restaurant et de nombreuses personnes y allaient pour discuter entre amis. Par ailleurs, alors que les films étaient encore silencieux et narrés au travers d'intertitres, certaines personnes se mettaient à lire ces derniers à haute voix pour en faire profiter toute la salle. Cela peut en réalité s'apparenter à un

bénéfice et non à un problème car beaucoup de personnes ne savaient pas bien lire ou n'avaient pas le temps de lire ces intertitres.

Toutefois, Perrine Boutin explique que le cinéma est parvenu à discipliner les foules avec le développement de règles propres à ce lieu (Boutin, 2015). Dans *La Prochaine séance*, Christian-Marc Bosséno explique que le cinéma est à la fois « une représentation du cinéma liée au prestige » mais aussi « un lieu de domestication des corps » (Bosséno, 1996, cité par Boutin, 2015). Historiquement, le public qui s'est mis à fréquenter ce lieu nouveau qu'étaient les salles de cinéma ignorait les règles à adopter puisqu'il n'y en avait pas. Les séances étaient donc très bruyantes et perturbées par de nombreuses nuisances. Des réglementations ont donc été mises en place comme les « commandements Gaumont » : « Bien à l'heure tu arriveras pour voir les films entièrement. […] Sous tes pieds, point n'écraseras les pieds des voisins de ton rang. » (cité par Boutin, 2015), règles que nous connaissons tous aujourd'hui mais qui étaient alors nouvelles à cette époque. Au nom du « vivre ensemble », la ville de Paris alla plus loin puisqu'un arrêté préfectoral fut érigé en 1908 concernant les salles de cinéma.

> Il est défendu de troubler systématiquement la représentation ou d'empêcher les spectateurs de voir ou d'entendre le spectacle de quelque manière que ce soit. […] Que toute personne, notamment, dont le chapeau serait un obstacle à la vue des spectateurs placés derrière elle, sera tenue d'obtempérer à toute réquisition. (Bosséno, 1996, cité par Ethis, 2009)

Ces règles écrites ont su apaiser les foules jusqu'à nos jours comme le dit Emmanuel Ethis : « le cinéma est aujourd'hui majoritairement un espace plutôt recueilli où les passions ne s'exhibent pas » (Ethis, 2001, cité par Boutin, 2015).

Ainsi, au cours de son histoire, la salle de cinéma a su transmettre la nécessité de respecter des règles de vie pour que chacun puisse vivre l'expérience cinématographique dans les meilleures conditions possibles et elle a donc joué un rôle majeur dans l'apprentissage du « vivre ensemble » en société.

1.2.2.1.2 Faire l'expérience de la salle de cinéma : un moyen pour les élèves de maternelle d'apprendre des règles et à comprendre l'importance de les respecter

À travers la mise en place de dispositifs artistiques et culturels, nationaux ou locaux, amener des élèves de maternelle au cinéma s'est davantage démocratisé. Cependant, pour que les

séances se passent au mieux, il est nécessaire de mener un travail conséquent en classe autour des règles à respecter dans ce lieu singulier que les jeunes élèves n'ont pour la plupart jamais fréquenté. En effet, en août 2022, selon Statista, 10,8% du public des cinémas français avait entre trois et dix ans ce qui est le deuxième taux le plus faible après la tranche d'âge des onze-quatorze ans qui eux représentent 6,2% du public (Public des cinémas par âge France 2022, s. d.).

Ainsi, il est important de présenter le lieu aux élèves en amont avec des photographies mais aussi des vidéos. Les médiateurs culturels insistent pour que la présentation du cinéma soit la plus complète possible et il faut alors penser à montrer aux élèves la totalité du complexe. Dès lors, cette présentation permettra aux élèves de se rendre compte du caractère collectif de ce lieu : il y a du monde et de nombreux sièges car plusieurs personnes assisteront à une même projection en même temps. Une comparaison peut même avoir lieu avec la classe, la cour de récréation ou encore la cantine, lieux dans lesquels l'enfant est au contact d'autres enfants et où il est alors nécessaire de respecter des règles particulières pour le bien de tous. Plusieurs stratégies peuvent être mises en place pour mettre en lumière les règles de vie de la salle de cinéma auprès des élèves mais la plus fréquente reste l'utilisation d'affiches imagées, de la même façon que pour les règles de vie de la classe. Ces affiches doivent évoquer les règles principales à respecter au cinéma comme l'interdiction de parler, de se déplacer ou encore de manger. Mais, une simple présentation des règles ne permettrait pas aux élèves de les comprendre. Comme l'explique Martine Boncourt, il est important de prendre le temps d'expliciter les règles aux élèves afin qu'elles fassent sens pour eux, ce qui est fondamental pour leur apprentissage. Par exemple, il est interdit de parler car cela pourrait gêner les autres qui n'entendraient plus le film ou encore, il est interdit de se lever car cela empêcherait les spectateurs de voir l'écran. Cette présentation des règles peut également être menée avec le médiateur culturel lors de sa venue en classe si cela est possible. Ainsi, lors de la séance au cinéma, le médiateur culturel ou bien l'enseignant pourront reprendre en amont de la projection les affiches évoquant les règles à respecter, règles que les enfants auront déjà rencontrées et dont ils auront déjà discuté, ce qui facilitera le respect de ces règles. Nous voyons donc qu'aller au cinéma permet aux élèves de maternelle de faire l'apprentissage de nombreuses règles en accord avec l'une des trois finalités de l'école maternelle à savoir « une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021).

Toutefois, l'expérience de la salle de cinéma va plus loin qu'un simple apprentissage de règles puisqu'elle peut permettre aux élèves de véritablement consolider l'importance de respecter les règles. En effet, la salle de cinéma offre à son public un spectacle cinématographique avec une histoire, des personnages, une bande son et des images qui captivent. En ce lieu, les élèves de maternelle vont vivre une expérience singulière et hors du temps qu'il est souvent difficile de décrire. Roland Barthes parle notamment d'un sentiment d'hypnose qui envahit le spectateur avant même qu'il n'entre dans la salle mais aussi, de l'obscurité de la salle de cinéma qui mène à une « rêverie crépusculaire » (Barthes, 1975). Pour lui, aller au cinéma c'est se retrouver plonger dans un « cocon cinématographique » (Barthes, 1975). Le théoricien du cinéma Raymond Bellour évoque lui aussi le lien entre l'hypnose et le cinéma car, selon lui, les deux utilisent le même procédé, à savoir la captation du regard pour immobiliser le corps. Il compare alors le film à un pendule (Bellour, 2009). Cependant, cette expérience de la salle, unique et intense, n'est possible que si chacun respecte les règles. Ainsi, au cinéma, les élèves de maternelle vont rapidement se rendre compte que si l'un d'eux se met à parler ou à se déplacer fréquemment, l'expérience sera compromise et le plaisir cinématographique sera gâché pour tous les spectateurs. Dès lors, les élèves de cycle 1 ne souhaiteront pas déranger ou bien être dérangés par un comportement perturbateur afin de profiter pleinement de l'expérience intense qu'est le cinéma.

Vivre l'expérience de la salle de cinéma permet aux élèves de maternelle d'apprendre des règles de vie collective fondamentales mais aussi, cette expérience peut les amener à comprendre l'importance de respecter les règles ce qui représente un élément clé du « vivre ensemble ».

1.2.2.2 Aller au cinéma pour se confronter aux émotions de l'autre

1.2.2.2.1 Le cinéma, un « vecteur d'émotions »

Au cinéma, les spectateurs se retrouvent confrontés à un lieu unique, la salle de cinéma, mais ils font aussi face à un spectacle cinématographique, plus communément appelé film, qui les fait voyager à travers différents pays ou encore différentes époques tout en restant assis sur leur fauteuil (Loncan, 2017). Le film s'apparente alors à une quête à laquelle le spectateur prend part aux côtés des personnages et au cours de laquelle il va vivre des émotions fortes. En effet, en 2019, Marine Boulanger, directrice du département cinéma de Médiamétrie affirmait que « la salle de cinéma est un lieu d'émotions » en se basant sur l'étude qu'a mené l'organisme en

2018. Cette étude a permis de démontrer que trois spectateurs français sur quatre considéraient le 7ème art comme « un vecteur d'émotions » (Sensio, s. d.).

D'une part, au cinéma, le spectateur se retrouve confronté aux émotions des personnages à l'écran. Bien que ces personnages soient éloignés de lui par leurs sexes, origines ou encore époques, le cinéma conserve tout de même un réalisme fondamental (Merleau-Ponty, 1945) en présentant des problèmes humains (Paris, 1996) qui mènent inévitablement le spectateur à comprendre les émotions des personnages voire à s'identifier à eux. Roland Barthes parle alors « d'identification narcissique » du spectateur envers les personnages fictifs (Barthes, 1975).

D'autre part, lors du visionnage d'un film, le spectateur se retrouve confronté à ses propres émotions qui peuvent parfois différer de celles ressenties par les personnages à l'écran. Les émotions ressenties par les spectateurs comme la joie ou encore la tristesse peuvent s'exprimer dans la salle par le biais de rires ou de pleurs. De plus, de par le caractère collectif de la salle de cinéma, ces émotions peuvent même être partagées par d'autres spectateurs. Le philosophe Jacques Rancière parle de « partage sensible » (Rancière, 2000). Mais, les émotions que transmettent le cinéma peuvent parfois être plus discrètes comme la colère, la peur ou le dégoût que les spectateurs ressentiront chacun de leur côté.

1.2.2.2.2 Le cinéma au service de la découverte des émotions et de l'acceptation de celles des autres pour les élèves de cycle 1

Dès lors, à la vue de la multiplicité d'émotions que fait vivre le cinéma aux spectateurs, il paraît alors intéressant, avec les élèves de maternelle, de mener un travail conséquent autour des émotions qu'ils auront pu vivre au cinéma. En effet, les élèves de cycle 1 n'ont pas encore tout le vocabulaire nécessaire pour exprimer les émotions qu'ils ressentent et l'expérience cinématographique peut s'avérer être un moyen efficace pour amener les élèves à reconnaître et à identifier les émotions. Ce travail est par ailleurs en lien avec les programmes officiels puisqu'il se rattache au premier domaine d'apprentissage qui est « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021). Ainsi, immédiatement à la suite de la séance dans la salle de cinéma ou bien plus tard au retour en classe, l'académie de Strasbourg explique qu'il est important de prendre le temps de questionner chaque enfant sur les émotions qu'il a ressenties face au film (*LES FILMS PROGRAMMÉS EN 2021/2022 | École et Cinéma 67*, s. d.). Cette mise en mots ne sera pas forcément évidente pour les élèves, notamment pour les petites sections. L'enseignant peut alors les guider en les

questionnant : « as-tu eu envie de pleurer ? As-tu ri ? » Ces questions permettront ainsi de mener au vocabulaire des émotions : « si tu avais envie de pleurer cela veut dire que tu étais triste ». Les adultes accompagnants, l'enseignant, le médiateur culturel, l'ATSEM ou bien les parents peuvent également prendre part à cette discussion qui permettra par ailleurs de mettre en évidence l'expérience collective : plusieurs personnes ont ressenti les mêmes émotions face au même film.

Néanmoins, il ne faut pas s'attendre à ce que tous les spectateurs aient ressenti la même chose car comme l'explique Christian Metz, théoricien du cinéma : « le film divise les réactions beaucoup plus fortement que d'autres objets » (cité par Percheron, 1975). Dès lors, au travers du temps d'échanges mené à la suite d'une séance de cinéma, l'élève va se rendre compte que les émotions qu'il a ressenties n'auront pas forcément été partagées par tous les élèves de la classe ce qui peut être une réalité difficile à accepter pour l'enfant. Ceci se rattache à la théorie de l'esprit que Stéphanie Mazza, enseignante-chercheuse à l'INSPE de Lyon, définit comme « la capacité à attribuer à autrui une pensée différente de la sienne et à comprendre que le point de vue de l'autre peut différer du sien ». Cette notion n'est pas acquise dès la naissance mais se développe progressivement et se met réellement en place entre l'âge de trois et quatre ans ce qui correspond aux niveaux de la petite et moyenne section. Ainsi, nous pouvons dire que le cinéma favorise l'acquisition de la théorie de l'esprit puisqu'en discutant du film que la classe vient de voir, chaque enfant va se rendre compte que l'autre ne pense pas forcément comme lui et ce même vis-à-vis d'un même objet, ici le film, ce qui est un élément clé du développement de l'enfant.

Cependant, bien que l'enfant soit confronté à la différence d'opinions de ses pairs, nous ne pouvons pas affirmer que cela sera suffisant pour qu'il comprenne véritablement le point de vue de l'autre et l'accepte. Dès lors, nous pouvons aller plus loin en passant d'une conversation sur les différentes émotions ressenties à un véritable débat entre les élèves, comme nous pouvions l'observer lors des ciné-clubs scolaires dont se sont inspirés les dispositifs de l'Éducation nationale (Aubart, Carrié et Vergnioux, 2018). Bien évidemment, au regard de l'âge des élèves de maternelle, le débat doit être adapté. La prise de parole peut par exemple être matérialisée par un bâton de parole. De plus, l'enseignant doit jouer un rôle majeur afin de guider les élèves. Pour aller plus loin que le simple ressenti, l'enseignant peut questionner les élèves et les amener à justifier leurs propos : « Pourquoi as-tu eu peur ? Te rappelles-tu la scène qui t'as fait peur ? ». Mais aussi, l'enseignant peut demander aux autres élèves de

rebondir sur les propos de leur camarade : « Et toi, es-tu d'accord avec X ? ». Dès lors, ce débat permettrait à chaque élève de s'exprimer librement sur son ressenti et sur le film mais surtout, cela permettrait à tous d'écouter le point de vue des autres et d'essayer de le comprendre par le biais des justifications apportées. Cette activité est en lien avec les programmes puisqu'elle s'inscrit dans la lignée de la seconde finalité de l'école maternelle qui est « une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble » et qui prône une confrontation des différents points de vue entre les élèves afin que « chacun puisse élargir sa propre manière de voir ou de penser » (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021).

Ainsi, grâce au cinéma, les élèves de maternelle vont faire l'expérience d'émotions variées, qu'il s'agisse de leurs propres émotions ou de celles des autres qu'ils vont apprendre à comprendre par le biais du débat.

1.3 Aller au cinéma pour mieux « vivre ensemble » en classe ?

1.3.1 Hypothèse 1 : le développement d'un intérêt pour l'art cinématographique et l'expérience de la salle de cinéma

Grâce aux dispositifs d'éducation à l'image tels que « École et cinéma – Maternelle » à l'échelle nationale ou encore « Ma première séance » à l'échelle locale, les élèves de maternelle font la rencontre d'un lieu artistique et culturel, la salle de cinéma. De fait, ces dispositifs ont principalement été mis en place pour attirer à nouveau les spectateurs en salle, lieu naturel de visionnage des films, dans lequel le public vit une expérience unique (Boutin, 2007). Mais aussi, en fréquentant les salles de cinéma, les élèves de cycle 1 vont faire face à la richesse du 7ème art par le biais de programmations variées mélangeant courts et longs métrages, films d'animations, films d'époques ou encore films contemporains.

Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : grâce aux dispositifs éducatifs, les élèves de maternelle vont développer un intérêt pour l'art cinématographique et pour l'expérience de la salle de cinéma.

En effet, depuis plusieurs années, en raison du coût élevé des places, de la pandémie du COVID-19 ou encore du développement des plateformes de streaming, les salles de cinéma connaissent une baisse de fréquentation conséquente ce qui laisse penser que les élèves de maternelle ne côtoient pas ce lieu dans leur sphère familiale. En effet, j'ai réalisé un sondage au cours d'un stage dans une classe double niveau petite-moyenne section de vingt-deux élèves, dans une

école sans classification particulière et qui ne participe pas à un projet en lien avec le cinéma. Sur dix élèves de petite section, seule une élève était allée au cinéma. Pour les moyennes sections, ce sont deux élèves sur douze qui s'étaient déjà rendus dans une salle de cinéma. Néanmoins, grâce aux dispositifs mis en place, les élèves de cycle 1 vont pouvoir faire l'expérience singulière et intense de la salle de cinéma probablement pour la première fois et nous pouvons penser qu'ils seront demandeurs d'une nouvelle sortie au cinéma auprès de leur famille ou même auprès de leur enseignant. Dès lors, nous pourrons observer leur impatience vis-à-vis de la prochaine séance prévue dans le cadre du dispositif auquel la classe participe. De même, séduits par le spectacle cinématographique auquel ils auront été confrontés dans la salle de cinéma, nous pouvons nous attendre à ce que les élèves évoquent le film vu régulièrement voire demandent à visionner d'autres films. Ainsi, ces deux éléments nous permettraient de confirmer que les élèves ont développé un intérêt pour l'art cinématographique mais aussi pour l'expérience de la salle.

1.3.2 Hypothèse 2 : un meilleur respect des règles de vie collective de la classe

Comme nous l'avons démontré précédemment, le cinéma est un lieu collectif qui impose le respect de nombreuses règles de vie nécessaires au bon déroulement de la séance. Dès lors, en fréquentant ce lieu, les élèves de cycle 1 vont faire l'apprentissage de règles telles que la nécessité de respecter le silence lors de la projection du film pour ne pas gêner les autres spectateurs ou encore l'importance de limiter ses déplacements dans la salle de cinéma.

Mais, en réalité, ces règles ne sont pas exclusives à ce lieu qu'est le cinéma et nous pouvons alors émettre l'hypothèse suivante : en fréquentant la salle de cinéma, les élèves seront plus familiers avec les règles de vie qu'impose un lieu collectif public et nous observerons alors un meilleur respect des règles de vie collective dans la classe notamment au niveau du respect du silence et de la limitation des déplacements dans la classe.

En effet, ces deux éléments sont des règles clés de la salle de cinéma mais elles correspondent aussi à des règles qui sont à respecter dans la classe. Ainsi, dans la classe, au cours de la réalisation d'une activité, qu'il s'agisse d'une lecture par l'enseignant ou encore d'une activité autonome, nous pouvons nous attendre à ce que les élèves respectent mieux le silence après avoir fréquenté la salle de cinéma dans laquelle ils auront appris à ne pas parler pour ne pas perturber l'expérience et le plaisir cinématographique de leur propre personne mais aussi de

leurs camarades. De même, au cinéma, les élèves vont apprendre à rester assis et à ne pas se déplacer de manière intempestive pour ne pas gêner les autres spectateurs. Nous pouvons alors imaginer que ceci sera également observable dans la classe dans laquelle les enfants seraient moins poussés à se lever et à se déplacer sans raison valable au cours de la réalisation d'une activité par exemple. Dès lors, en respectant ces règles, les élèves seraient en adéquation avec la notion du « vivre ensemble » qui impose le respect de règles nécessaires pour le bien de chaque élève de la classe.

1.3.3 Hypothèse 3 : une meilleure acceptation de l'autre et de ses émotions

Le 7ème art, qui est « vecteur d'émotions » (Sensio, s. d.) permet aux élèves de maternelle d'expérimenter de très nombreuses émotions qu'ils vont pouvoir apprendre à reconnaître et à nommer, ce qui représente un apprentissage majeur de l'école maternelle. De plus, ces émotions ressenties peuvent être exprimées au travers de conversations prenant la forme de débats à la suite des visionnages qui mettent ainsi en lumière la différence de ressenti de chacun. Ces débats permettent à chacun d'essayer de comprendre le point de vue de l'autre vis-à-vis du film vu.

Dès lors, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : après avoir découvert le débat lors de la mise en mots du ressenti de chacun face au film et à la salle de cinéma, les élèves de cycle 1 seront capables de s'exprimer sur les problèmes rencontrés dans la classe ou dans l'école lors de conseils d'enfants pour parvenir à une résolution efficace.

En effet, il peut sembler intéressant de mettre en place des conseils d'enfants, en se basant sur le modèle qu'a expérimenté une école de maternelle du Haut-Rhin, au cours desquels les élèves peuvent une fois dans la semaine, lors d'un temps dédié, s'exprimer librement sur les problèmes qu'ils rencontrent dans l'environnement scolaire. Nous pouvons alors penser que les élèves seront aptes à mettre les bons mots sur les émotions qu'ils ressentent tels qu'ils l'ont appris en s'exprimant à propos des films mais aussi, nous pouvons nous attendre à ce que les élèves respectent les règles du débat à savoir l'écoute de celui qui possède le bâton de parole sans l'interrompre afin d'essayer de comprendre son point de vue sur un problème en particulier. Par ailleurs, les élèves pourraient aller jusqu'à questionner l'autre directement pour essayer de le comprendre davantage tel que l'enseignant le fait lors des débats menés après le visionnage d'un film. Ces éléments permettraient alors aux élèves de parvenir à une résolution plus efficace des conflits puisqu'ils auront appris à débattre c'est-à-dire à écouter l'autre et à essayer de le

comprendre ce qui est l'essence même d'une société démocratique s'articulant autour du « vivre ensemble » telle que la classe.

PARTIE 2. CADRE EXPERIMENTAL

2. 1 Le protocole de recherche

2.1.1 Le cadre du protocole

Avant de présenter le protocole mis en place dans le cadre de ce travail de recherche, il convient de présenter tout d'abord le contexte dans lequel il se déroule.

Ainsi, ce protocole de recherche a été mis en place au cours de mon stage dans une école maternelle publique du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP+) située à Lyon. De façon plus précise, ce protocole concerne les élèves de moyenne section d'une classe double niveau de petite et moyenne section de vingt-huit élèves. L'effectif des moyennes sections de cette classe s'élève à douze élèves, neuf filles et trois garçons.

Le fonctionnement de la classe s'inspire de la pédagogie Montessori, c'est-à-dire que les élèves sont libres de choisir les ateliers qu'ils souhaitent faire. Les élèves sont ainsi souvent en autonomie ou bien en petits groupes de travail, mais ils ne travaillent jamais en classe entière.

Dans le cadre de mon mémoire, il paraît important de noter qu'aucun affichage explicite n'indique les règles à respecter dans la classe. Les règles sont alors constamment répétées par l'enseignante ou l'ATSEM aux élèves. De façon générale, nous pouvons dire que le respect des règles qu'impose la vie en collectivité semble difficile pour cette classe, en particulier pour les élèves de petite section, mais également, pour les élèves de moyenne section. De fait, il n'est pas rare de voir des élèves abîmer le matériel à disposition ou encore s'emparer du jouet de l'autre. Par ailleurs, les élèves manifestent parfois des comportements violents, verbaux voire physiques envers leurs pairs.

Il semble également pertinent de mentionner que la majorité des classes de l'école maternelle dans laquelle se déroule cette expérimentation participe au dispositif expérimental national « École et cinéma – Maternelle » depuis deux ans, en partenariat avec une salle de cinéma indépendante, située dans un arrondissement limitrophe. En effet, cette participation à ce dispositif est pensée dans un souci de réduire l'inégalité d'accès à la culture, en lien avec le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) qui prône l'accès à l'art et à la culture pour tous. Dès lors, parmi ces douze élèves, cinq étaient déjà allés au cinéma l'an passé lors de

leur année de petite section, quatre filles et un garçon. Enfin, sur l'ensemble de l'effectif, aucun n'a affirmé être allé au cinéma dans leur environnement familial.

2.1.2 La description du protocole

Pour mener à bien mon expérimentation, il m'était nécessaire de me rendre au cinéma avec des élèves de cycle 1. Cette possibilité m'a été donnée puisque la classe dans laquelle j'effectue mon stage est inscrite au dispositif « École et cinéma – Maternelle ». Trois séances de cinéma sont programmées pour cette classe tout au long de l'année et le protocole, qui prend la forme d'une séquence de trois séances, s'inscrit avant, pendant et après la première séance de cinéma de l'année, au cours de la période 2 **(annexe A).**

Ainsi, cette séquence est intitulée « L'expérience de la salle de cinéma au service de l'apprentissage du « vivre ensemble » et a pour objectif l'acquisition de compétences sociales et civiques pour mieux « vivre ensemble » en classe en faisant l'expérience de la salle de cinéma. Sa conception s'articule principalement autour de la seconde hypothèse de mon mémoire mais les hypothèses une et trois seront également étudiées par le biais de cette séquence de façon transversale.

Cette séquence mobilise trois des cinq domaines d'apprentissage des programmes officiels de cycle 1. Le premier domaine d'apprentissage concerné est « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ». En effet, tout au long de la séquence, les élèves seront amenés à parler devant les autres pour répondre à des questions ou encore pour exprimer leurs points de vue. Les deux autres domaines d'apprentissage mobilisés dans cette séquence sont « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » ainsi que « Explorer le monde ». De fait, à travers cette séquence, les élèves vont être confrontés à l'art cinématographique, le 7ème art, mais aussi au lieu qui lui est dédié, la salle de cinéma.

Il est important de noter qu'en plus de cette séquence une observation du comportement des élèves aura lieu avant et après la mise en place de ce protocole, lors des activités habituelles menées par l'enseignante titulaire afin de mettre en évidence l'effet de l'expérience de la salle de cinéma sur leur comportement.

2.1.2.1 Séance 1 : Préparer les élèves à l'expérience de la salle de cinéma

En amont de la séance de cinéma, il m'est apparu nécessaire de préparer les élèves à cette sortie. L'objectif de la première séance de la séquence était donc de se familiariser avec l'expérience

de la salle de cinéma. Elle a eu lieu trois jours avant la sortie au cinéma. La fiche de préparation de cette première séance se trouve en annexe **(annexe B).**

Dès le début de la séance, j'ai demandé aux élèves s'ils savaient ce qu'était une salle de cinéma afin d'accéder à leurs représentations de ce lieu. En effet, malgré le fait que j'aurais pu demander aux élèves s'ils savaient ce qu'était un film avant d'évoquer le lieu où l'on peut en voir, j'ai préféré faire la démarche inverse en me concentrant d'abord sur le lieu en lui-même car il est au cœur de mon mémoire. Puis, grâce aux définitions données par les élèves ou bien par moi-même le cas échéant, l'art cinématographique sera abordé. De fait, il semble impossible de séparer la salle de cinéma des films. Ainsi, grâce à cette première question, j'ai pu me rendre compte que les élèves savaient ce qu'était une salle de cinéma et étaient capables d'en donner une définition. Par exemple, un élève a dit : « la salle de cinéma, c'est là où on va pour voir des films. Il y a une grande télé et il fait noir ». D'autres élèves ont complété cette définition en y ajoutant les représentations populaires associées à la salle de cinéma : « au cinéma, on peut manger du pop-corn et boire des boissons ». Il était clair que les élèves de moyenne section de cette classe avaient des représentations précises de ce lieu et je les ai questionnés pour savoir s'ils l'avaient déjà fréquenté. Cinq y étaient déjà allés, lors de leur année de petite section. J'ai alors essayé de les questionner pour qu'ils évoquent leurs expériences en leur posant des questions telles que : « est-ce que vous avez aimé ? » ou encore « est-ce que vous vous souvenez de quoi parlait le film que vous êtes allés voir ? ». Pour la première question, deux élèves ont dit qu'ils avaient aimé aller au cinéma. Néanmoins, il a été difficile d'approfondir cette réponse. Concernant la seconde question, seul un élève est parvenu à citer un des films qu'ils avaient visionné et étudié à savoir *La chasse à l'Ours* (2018) mais il n'est pas parvenu à résumer le film. Ainsi, il semblerait que ces élèves ne soient pas parvenus à remobiliser des souvenirs précis liés au cinéma ou du moins, ils ne sont pas parvenus à l'exprimer. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces souvenirs étaient lointains pour les élèves puisqu'ils remontaient à un an auparavant.

Dans la seconde phase de cette première séance, j'ai présenté des photographies de la salle de cinéma dans laquelle nous allions nous rendre quelques jours plus tard en accord avec les recommandations du dispositif « École et cinéma – Maternelle ». En effet, il est important que les élèves puissent se familiariser avec ce lieu particulier en amont de la sortie afin de ne pas être trop perturbés par la découverte de ce nouvel espace. J'ai donc présenté les photographies de la façade du bâtiment, du hall d'entrée et de la salle de cinéma que les élèves ont dû décrire.

Ils ont rapidement su identifier les enjeux de chacun de ces endroits. Concernant la façade, une élève a dit « les images (les affiches) c'est pour qu'on sache que c'est un cinéma ». Pour le hall d'entrée, une autre élève a dit « c'est pour payer ». Enfin pour la salle de cinéma, j'ai pu entendre « il y a des lumières qui vont s'éteindre », « on va s'asseoir dans les chaises rouges » ou encore « la grande télé va s'allumer pour qu'on voit le film ».

Après avoir présenté le lieu dans lequel nous serons, il m'est apparu nécessaire de présenter l'affiche des cinq courts-métrages que nous allions voir, en accord avec les recommandations du dispositif « École et cinéma – Maternelle ». Certains médiateurs culturels conseillent de résumer chacun des courts-métrages aux élèves tandis que d'autres préconisent de se contenter d'une description de l'affiche. J'ai opté pour cette seconde option puisque le contenu des films n'est pas l'axe principal autour duquel s'articule ce protocole de recherche. J'ai donc projeté l'affiche de la série de courts-métrages à laquelle les distributeurs ont donné le nom *La farandole des couleurs* puisque le thème commun de chacun de ces courts-métrages est la couleur.

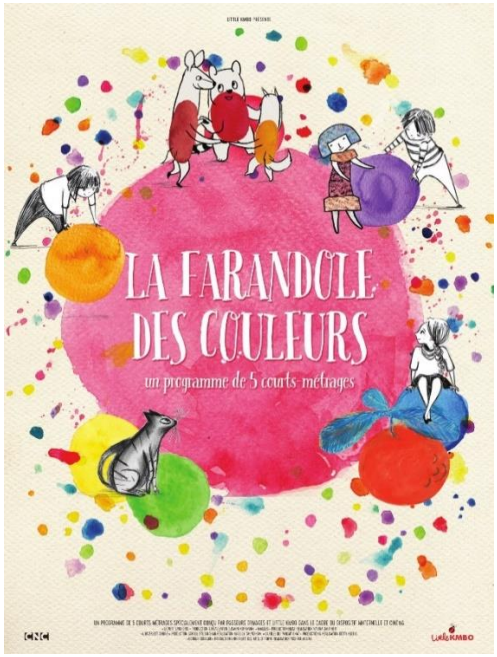

Figure 2 : Affiche du film *La farandole des couleurs*

Les élèves ont aisément su décrire cette affiche et je suis rapidement passée à la phase quatre de cette première séance qui joue un rôle majeur au sein de ma recherche.

En effet, afin de mener à bien mon expérimentation, il était nécessaire que je présente en amont de la séance de cinéma les règles qu'il faut respecter dans ce lieu. Bien que j'aie d'abord pensé

à ne pas les présenter aux élèves afin qu'ils les trouvent par eux-mêmes en faisant l'expérience de la salle de cinéma, je me suis vite rendu compte que cela aurait biaisé mon expérimentation. En effet, je craignais que les élèves aient un comportement inadapté durant toute la durée de la séance. Par ailleurs, comme la séance était collective, cela aurait fortement perturbé les autres classes.

Ainsi, j'ai fait le choix d'introduire la nécessité de respecter les règles au cinéma en comparant ce lieu à la classe, lieu dont les élèves connaissent les règles auxquelles ils sont confrontés tous les jours : « Au cinéma, c'est comme dans la classe, on ne peut pas faire tout ce qu'on veut. Il y a des règles à respecter ». Pour accompagner et expliciter mon propos, j'ai choisi de présenter aux élèves deux règles majeures à respecter au cinéma sous la forme d'images, en accord avec leur âge. Étant donné que les élèves ne savent pas encore lire, une charte des spectateurs comme nous pouvons la trouver pour les cycles 2 et 3 par le biais du dispositif « École et cinéma » n'aurait pas été adaptée. La première image que j'ai montrée aux élèves représente deux enfants, un garçon et une fille, qui ont le doigt sur la bouche.

Figure 3 : Image montrée aux élèves pour expliciter la règle « il faut rester silencieux »

Immédiatement, les élèves ont su exprimer qu'au cinéma, il ne faut pas parler. J'ai explicité cette règle en expliquant qu'il ne faut pas parler pour ne pas gêner les autres qui n'entendraient plus le film. Bien qu'il aurait été possible de questionner les élèves sur le sens de cette règle, j'ai préféré suivre les recommandations du programme de cycle 1. En effet, d'après le bulletin officiel n°25 du 24 juin 2021, les règles doivent être « données et justifiées par l'enseignant ». (Ministère de l'Éducation nationale, BO n°25 du 24-6-21, 2021).

J’ai ensuite montré l’image correspondant à la deuxième règle qu’il faut respecter au cinéma. Cette image montre des spectateurs de tout âge assis dans des fauteuils rouges au cinéma.

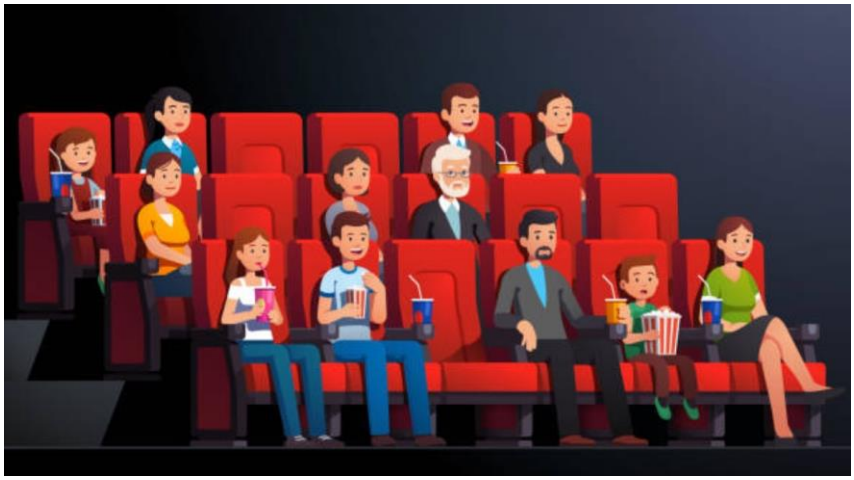

Figure 4 : Image montrée aux élèves pour expliciter la règle « il faut rester assis »

Initialement, je souhaitais montrer aux élèves une image où nous voyions exclusivement des enfants assis au cinéma afin que cela soit plus significatif pour eux. Cependant, je ne suis pas parvenue à trouver une telle image et j’ai donc opté pour une image sur laquelle deux enfants sont tout de même représentés. À la question « À votre avis, quelle est la deuxième règle qu’il faut respecter ? », personne n’a su trouver la règle correspondante. Cette réaction des élèves ne m’a pas surprise puisque j’avais conscience que cette seconde règle était bien moins évidente à trouver que la première. J’ai donc relancé les élèves avec une deuxième question que j’avais préparée en amont : « Comment sont les personnes sur cette image ? ». Cette seconde question a permis aux élèves de répondre qu’ils étaient assis. J’ai alors explicité cette règle en expliquant qu’au cinéma, il fallait rester bien assis sur son siège et qu’il ne fallait pas se lever ni se déplacer pour ne pas déranger les autres spectateurs. J’ai appuyé mon propos en montrant sur l’image que si l’homme du premier rang se levait, la femme du second rang ne verrait plus rien. Pour insister davantage sur ces règles, élément clé de mon protocole, j’ai réexpliqué ces règles à nouveau puis j’ai fait répéter ces règles à deux élèves, un garçon et une fille.

Le temps dont j’ai disposé avant d’aller au cinéma aura ainsi permis aux élèves de se familiariser avec l’expérience de la salle. En effet, les élèves ont pu mettre des mots sur leurs représentations du cinéma mais aussi, ils ont pu découvrir le lieu dans lequel nous allions nous rendre par le biais de photographies. De plus, ils ont également pu se familiariser avec le film que nous allions voir par le biais de l’affiche. Enfin, ils ont pu apprendre qu’au cinéma, il y

avait des règles à respecter, au même titre que dans la classe, avec notamment deux règles clés : rester silencieux et rester assis.

2.1.2.2 Séance 2 : la sortie au cinéma

La deuxième séance qui est la sortie au cinéma a eu lieu trois jours après la première séance. La fiche de préparation de cette séance est disponible en annexe **(annexe C).** Le cinéma étant situé à trente minutes de l'école, l'enseignante titulaire a opté pour un déplacement en transport en commun. Nous étions trois adultes pour un groupe de douze enfants et avons pris le bus puis le tramway pour nous rendre au cinéma. Pendant ce trajet, les élèves ont manifesté de l'excitation vis-à-vis du cinéma. Une élève m'a dit « j'ai hâte d'être au cinéma », une autre s'est exclamée « ça va être trop bien le cinéma ».

Une fois arrivés au cinéma, nous avons été accueillis par la médiatrice culturelle qui nous a menés à la salle de cinéma réservée au dispositif « École et cinéma – Maternelle ». Comme nous étions la première classe à arriver, les élèves ont pu découvrir la salle de cinéma dans les meilleures conditions possibles. Certains ont été impressionnés par la grandeur de la salle et j'ai pu entendre un élève dire que la salle était « trop grande ». En effet, nous étions quinze dans une salle qui possède une centaine de places. Dès lors, l'élève a sûrement pensé que la grandeur de la salle n'était pas adaptée au petit groupe de personnes que nous étions à ce moment-là. Nous avons installé les enfants en leur faisant ôter leurs manteaux qu'ils ont posés sur le haut du siège avant de s'asseoir.

Figure 5 : Photographies de la sortie au cinéma

Les autres classes ont eu du retard en raison de problèmes de transport. Dès lors, nous avons été contraints de les attendre pendant une dizaine de minutes. L'attente a été longue pour les

élèves qui ont commencé à s'impatienter et à le manifester par des coups de pieds dans leurs sièges ou par des bavardages.

Néanmoins, pendant ce temps d'attente, j'ai pu échanger avec la médiatrice culturelle en lui parlant de mon sujet de mémoire et de la séance que j'avais menée en classe en amont. Quand toutes les classes sont enfin arrivées, elle a pris la parole au microphone en commençant par demander aux enfants s'ils étaient tous bien installés. À la suite de cela, elle a demandé s'ils étaient déjà venus au cinéma. Les réponses ont été mixtes. Elle a ensuite présenté le thème central des cinq courts-métrages, à savoir la couleur, en expliquant que chacune des couleurs des films représentait une émotion. Après cette présentation artistique, la médiatrice culturelle s'est intéressée à la salle de cinéma en tant que telle en la comparant à une maison : « comme à la maison, il y a une grande télé ». Enfin, elle a évoqué les règles à respecter en faisant le lien avec ce sur quoi j'avais travaillé avec les élèves de ma classe. Ainsi, elle a dit : « Je crois que certains d'entre vous connaissent déjà les règles qu'il faut respecter au cinéma. Est-ce que vous pouvez les rappeler à tous les élèves ? ». Malgré le fait que je n'avais pas rappelé les règles le matin même par manque de temps, les élèves s'en sont rappelés et sont parvenus à les dire : « il ne faut pas parler » et « il faut bien rester assis ». La médiatrice a répété ces règles sans les expliciter davantage puis a conclu son propos en expliquant que l'expérience de la salle de cinéma était une expérience collective puisque nous regardons tous ensemble la même chose en même temps. Enfin, elle a souhaité à chacun une bonne séance et rapidement après, l'écran s'est allumé. En accord avec le jeune âge des enfants, les lumières ne se sont pas éteintes brutalement mais plutôt sur une durée d'une vingtaine de secondes jusqu'à l'obtention de l'obscurité propre à la salle de cinéma. Dans un premier temps, quelques élèves ont ri mais dès que les premières images du premier court-métrage sont apparues à l'écran, ces rires ont cessé. Au cours de cette séance, les élèves ont pu voir cinq courts métrages :

- *Looks, Le Petit Lynx gris* (2014) de Susann Hoffmann
- *Mailles* (2012) de Vaiana Gauthier
- *L'hiver est arrivé* (2012) de Vassily Shlychkow
- *La fille qui parlait chat* (2015) de Dotty Kultys
- *La comptine de grand-père* (2010) de Yoshiko Misumi

Lors de cette projection, j'ai observé le comportement des élèves à l'aide d'une grille d'observation. Cette grille d'observation et les résultats recueillis seront évoqués dans la suite de ce travail.

Lorsque la séance s'est terminée, l'ensemble des élèves a applaudi de façon spontanée. Ils ont également laissé exprimer leur joie. J'ai ainsi entendu « c'était trop bien » de la part de plusieurs élèves. Il paraît alors pertinent de se questionner sur ce que les élèves ont aimé : s'agit-il de la série de court-métrage ou bien d'un film en particulier ? Les élèves ont-ils apprécié le fait de découvrir la salle de cinéma ? Il est difficile de le dire mais ce questionnement reste néanmoins intéressant à relever. La médiatrice culturelle n'a pas pu faire un bilan de la séance en raison d'un problème d'emploi du temps, ce qui signifie que je n'ai pas pu avoir accès aux réactions à chaud des élèves. Néanmoins, sur le chemin du retour, j'ai essayé de questionner les élèves à propos de ce qu'ils avaient vécu. Tous m'ont dit avoir adoré l'expérience et j'ai surpris certains à parler du contenu des courts-métrages.

De retour en classe, j'ai eu l'occasion de mener une courte phase de bilan sur ce que nous avions vécu. Ma première question a été : « de quoi vous souvenez-vous ? », question que j'ai posée en accord avec l'exploitation qu'allait ensuite mener l'enseignante titulaire en classe. Grâce aux réponses des élèves, je me suis aperçu qu'un court métrage avait davantage plu aux élèves, *La fille qui parlait chat* (2015) de Dotty Kultys. Les élèves ont su résumer ce court-métrage dans les détails tandis que leurs souvenirs concernant les autres films étaient moins précis. Je les ai ensuite questionnés sur les émotions qu'ils avaient ressenties : « qu'est-ce que vous avez ressenti en regardant les courts-métrages ? Est-ce que vous avez ressenti des émotions ? ». Cependant, les élèves n'ont pas su répondre à cette question et l'enseignante titulaire m'a alors indiqué qu'elle n'avait pas encore travaillé sur le vocabulaire lié aux émotions. J'ai donc posé une question plus précise : « je vous ai entendu rire, est-ce que vous vous souvenez pourquoi vous avez ri ? ». Tous ont cité une scène du court métrage *La fille qui parlait chat* (2015) dans laquelle tous les personnages se mettent à danser sur une musique entrainante. Afin d'aller encore plus loin, j'ai posé une quatrième question, complémentaire à la troisième : « est-ce que vous avez ri à un autre moment ? ». Une élève m'a alors indiqué qu'elle avait ri lorsque les lumières se sont éteintes car « c'était bizarre d'être dans le noir ». J'ai ensuite conclu cette séance en demandant aux élèves s'ils souhaitaient retourner au cinéma et leur réponse a été unanime : tous voulaient y retourner. Une élève a même affirmé vouloir y retourner dès le

lendemain. Il semble donc que cette séance au cinéma a passionné les élèves que cela soit au niveau du contenu des films mais aussi, au niveau de l'expérience même de la salle de cinéma.

2.1.2.3 Séance 3 : faire l'expérience du cinéma en classe

Au cours de cette troisième séance, j'ai tenu à organiser une séance de cinéma, en classe, un mois après la sortie au cinéma afin de voir si les élèves se souvenaient des règles qu'il faut respecter dans ce lieu particulier. L'objectif de cette séance était donc de mettre en application les compétences sociales et civiques apprises par le biais de l'expérience de la salle de cinéma. La fiche de préparation de cette séance se trouve en annexe **(annexe D).**

En amont de la séance, lorsque les élèves étaient en récréation avec l'enseignante titulaire, j'ai aménagé la salle de classe afin qu'elle ressemble le plus possible à une salle de cinéma. J'ai réalisé une affiche que j'ai collée sur la porte d'entrée de la classe et sur laquelle j'ai écrit le mot « cinéma ». Dessus, j'ai également collé les affiches des trois courts-métrages qui font l'objet de cette séquence, à savoir : *Automne* de Hélène Letourneur, *Acorn* de Madeline Sharafian et *Les Monsieur Madame – Cinéma* (EP28 S2) de Mark Risley.

Figure 6 : Affiche accrochée à l'entrée de la classe

J'ai fait le choix des deux premiers courts métrages afin de m'aligner avec le thème de la classe qui porte sur l'automne et la nature. Pour le troisième court-métrage, je souhaitais montrer aux élèves un film court et adapté à leur âge qui se déroule dans une salle de cinéma.

Malheureusement, je ne suis pas parvenue à trouver un film répondant à ces critères. J'ai donc opté pour l'extrait d'un épisode de la série d'animation *Les Monsieur Madame* qui sont des personnages connus des enfants. En effet, plusieurs activités de la classe sont en lien avec cette série d'animation. Par ailleurs, cet extrait s'est avéré en adéquation avec mon thème puisqu'un des personnages, Monsieur Grincheux, ne cesse de répéter à Madame Bavarde qu'au cinéma, il est interdit de parler. Il évoque également d'autres règles comme la nécessité de manger son popcorn en faisant le moins de bruit possible ou encore l'importance d'ôter son chapeau pour ne pas gêner les spectateurs qui sont derrière nous. Bien que ce court-métrage se détache des deux premiers par son thème différent, il permet aux élèves de se remémorer les codes de la salle de cinéma et facilite la transition entre les courts-métrages et l'objet de ma séance qui porte sur les règles qu'il faut respecter dans la salle de cinéma. Enfin, la diffusion de ces œuvres en classe est en accord avec la propriété intellectuelle. En effet, les deux premiers courts-métrages sont disponibles sur la plateforme « films-pour-enfants » et l'école dans laquelle j'effectue ce protocole est abonnée à cette plateforme. Par ailleurs, l'extrait tiré de la série *Les Monsieur Madame* peut être diffusé en classe puisque la série est diffusée sur les chaînes publiques de la TNT tels que M6.

Afin de rappeler la salle de cinéma aux élèves, j'ai également tiré les rideaux afin de plonger la classe dans l'obscurité. J'ai également pensé la disposition de la salle de classe différemment. Idéalement, je souhaitais que les élèves s'assoient sur des chaises alignées de la même façon que les sièges rouges du cinéma. Néanmoins, la classe ayant un fonctionnement proche de la pédagogie Montessori, les élèves travaillent à même le sol et il n'y a donc pas assez de chaises dans la classe. En réfléchissant davantage j'ai pensé aux cerceaux rouges que nous utilisons en motricité. En effet, la couleur de ces cerceaux évoque le rouge des sièges du cinéma ce qui peut faciliter les élèves à se souvenir de la salle de cinéma. Par ailleurs, ces cerceaux permettent, de la même façon qu'une chaise ou un coussin, de délimiter l'espace de chacun. J'ai donc aligné les cerceaux en deux rangées de six. Enfin, j'ai allumé le projecteur.

Au cours de la première phase de la séance, j'ai accueilli les élèves qui rentraient de récréation en me plaçant devant la porte d'entrée de la salle. Tous ont remarqué la présence d'une nouvelle affiche et m'ont questionné : « qu'est-ce que c'est ça ? » ou encore « pourquoi tu as mis ça sur la porte ? ». Personne n'a, à ce stade, fait allusion au cinéma. Lorsque j'ai ouvert la porte, les élèves ont encore une fois été curieux : « pourquoi c'est tout noir ? », « pourquoi il y a des cerceaux », « qu'est-ce qu'on va faire ? ». J'ai demandé à chacun de s'asseoir dans un cerceau

puis je les ai questionnés « est-ce que la classe vous rappelle quelque chose ? ». Personne n'a su répondre à cette question. Cela peut s'expliquer par le fait que la sortie au cinéma a eu lieu un mois auparavant ce qui fait qu'elle ne faisait pas partie des souvenirs proches des élèves. Néanmoins, j'avais anticipé cette difficulté et ai questionné à nouveau les élèves en précisant ma question : « la classe ne vous rappelle pas un endroit dans lequel on est allés ? Il fait noir, on s'assoit sur des objets rouges, il y a des images sur la porte d'entrée… ». Grâce à cette énumération, un élève est rapidement parvenu à évoquer le cinéma. Sa réponse a alors permis à tous les enfants de se rappeler de la sortie que nous avions faite et de ce lieu. J'ai alors annoncé aux élèves l'objet de notre séance : « Aujourd'hui, nous allons faire comme si nous étions au cinéma. Vous allez voir trois court-métrages ». Je n'ai pas rappelé aux élèves les deux règles sur lesquelles se concentrent ce protocole de recherche car l'objectif de cette séance est de voir si les élèves se souviennent des compétences sociales et civiques apprises par le biais de l'expérience de la salle de cinéma et s'ils sont capables de les remobiliser.

Au cours de cette projection qui a duré douze minutes, j'ai observé le comportement des élèves à l'aide d'une grille d'observation. J'aborderai cette grille d'observation et les résultats que j'ai recueillis dans une partie ultérieure de ce travail.

Dans la troisième phase de la séance, j'ai pris à nouveau place face aux élèves et je les ai questionnés concernant les émotions qu'ils venaient de vivre. Comme les élèves n'avaient toujours pas abordé cette notion en classe, j'ai suivi la même démarche que j'avais mise en place lors de la deuxième séance de la séquence en demandant aux élèves de décrire les moments qui les avaient fait rire. La majorité a évoqué une scène tirée des *Monsieur Madame* dans laquelle un personnage tombe dans le popcorn. Certains ont aussi évoqué une scène du second court-métrage, *Acorn,* au cours de laquelle un gland tombe de l'arbre. Aucun élève n'a évoqué le premier court-métrage *Automne* malgré le fait que celui-ci les avait également fait rire.

À la suite de cette première question, je me suis intéressée véritablement aux règles de vie collective. J'ai ainsi demandé aux élèves s'ils se souvenaient des règles qu'il faut respecter au cinéma. Tous ont cité en premier l'interdiction de parler. Il paraît important de noter que cette règle a été énoncée de différente façon par les élèves : « il ne faut pas parler », « il faut chuchoter » ou encore « il ne faut pas crier ». Ceci prouve que les élèves n'ont pas tous internalisé cette règle de la même façon. Ainsi, pour certains, il est possible de parler au cinéma

si on chuchote ou ne crie pas. Pour d'autres, il ne faut absolument pas parler. Nous pouvons nous interroger sur ces nuances. En effet, j'avais annoncé la même règle à tous : il ne faut pas parler au cinéma. Il semble alors difficile de trouver l'origine de ces divergences : sont-elles dues à l'environnement familial ? Les élèves ont-ils été influencés par les règles de la classe ?

Les élèves ont ensuite cité d'autres règles évoquées dans l'épisode des *Monsieur Madame* comme la nécessité d'enlever son chapeau et de manger sans faire de bruit. Une élève est parvenue à citer une règle qui n'est pas présente dans l'épisode et que je n'avais pas évoquée au cours de mes séances à savoir l'interdiction de taper dans le siège. Néanmoins, aucun élève ne s'est souvenu de la nécessité de rester assis, règle que j'avais évoquée lors de la première séance de cette séquence. Je me suis donc chargée de la leur rappeler.

Il me semblait ensuite important de faire un transfert entre les règles qu'il faut respecter au cinéma et les règles qu'il faut respecter dans la classe, en accord avec mon sujet de mémoire, qui cherche à étudier si l'expérience de la salle de cinéma peut avoir un effet sur l'apprentissage du « vivre ensemble » et donc sur le comportement des élèves en classe. J'ai posé aux élèves la question suivante : « et dans la classe, est-ce qu'il faut respecter ces règles ? Par exemple, est-ce que dans la classe on a le droit de parler ? ». L'effectif a été partagé entre des « non » et des « oui ». Un élève a alors dit : « dans la classe, on a le droit de parler mais des fois on n'a pas le droit ». J'ai décidé d'approfondir cette réponse en questionnant davantage l'élève : « quand est-ce qu'on n'a pas le droit de parler en classe ? ». La réponse a été construite par plusieurs élèves de l'effectif : « pendant le temps calme », « à la couchette », « quand la maîtresse parle ». Dès lors, j'ai pu me rendre compte que les élèves connaissaient bien les règles de vie de la classe. J'ai pu aller encore plus loin dans la réflexion sur ces règles : « à votre avis, pourquoi il ne faut pas parler pendant le temps calme, à la couchette ou quand la maîtresse parle ? ». Les élèves ont immédiatement su donner des réponses pertinentes comme « il ne faut pas parler pour ne pas réveiller ceux qui dorment ou qui se reposent ». Une autre réponse m'a été donnée : « on ne peut pas parler sinon la maîtresse ne sera pas contente » mais il a été difficile de faire approfondir cette réponse à l'élève. En effet, j'aurais souhaité qu'il verbalise que la maîtresse n'est pas contente quand un élève parle en même temps qu'elle car cela embête les autres et les empêche d'entendre mais néanmoins, cela n'a pas été possible. Je m'en suis donc chargée puis j'ai évoqué la seconde règle au cœur de ce protocole de recherche : « et dans la classe, est-ce qu'on doit tout le temps rester assis ? ». Guidés par la première question, les élèves ont donné des réponses plus précises : « on a le droit de se lever quand on va se moucher », « on peut se

déplacer quand on va aux toilettes » ou encore « on peut se lever si on veut demander quelque chose à la maîtresse ». J'ai donc demandé aux élèves pourquoi on ne peut pas se lever et se déplacer quand on veut dans la classe. Les élèves ont eu du mal à justifier cette règle. Seule une élève a expliqué que cela pouvait être dangereux s'ils partaient aux toilettes sans prévenir la maîtresse. J'ai donc expliqué aux élèves que cela pouvait gêner les élèves qui travaillent si tout le monde est debout et se déplacent autour d'eux. J'ai ensuite conclu cette séance en rappelant que les règles du cinéma s'appliquent aussi à la classe.

Cette séance a ainsi permis aux élèves de se remémorer les règles qu'il faut respecter au cinéma : l'interdiction de parler et l'interdiction de se lever et se déplacer. Ils ont aussi appris que ces règles n'étaient pas propres à ce lieu puisqu'elles s'appliquent à la salle de classe. Néanmoins, il est important de relever la nuance concernant la nécessité de rester assis dans ces deux lieux. En effet, au cinéma, il est important de rester assis pour ne pas gêner la vision des autres spectateurs qui sont derrière nous tandis que dans la classe, il faut rester assis pour ne pas gêner les élèves qui travaillent.

2.2 La grille d'observation : outil de recueil des données

Avant même la réalisation de ce protocole de recherche, il m'a été nécessaire de réfléchir à la façon dont j'allais récolter au mieux les données au cœur de mon mémoire, à savoir le respect des règles de vie collective par les élèves. J'ai opté pour une grille d'observation qui apparaît comme l'outil le plus efficace dans la récolte de ces données quantitatives.

La grille d'observation que j'ai utilisée au cours de ce protocole de recherche se trouve en **annexe E.** On y retrouve les prénoms de chaque enfant d'une part et les trois critères que je souhaite observer d'autre part. Ces trois critères sont « parle », « se lève » et « se déplace ». J'ai fait le choix de ces trois critères en étudiant les règles qu'il faut respecter au cinéma par le biais de chartes du spectateur adaptés au jeune public disponibles sur de nombreux sites académiques. J'ai ainsi consulté la charte du spectateur de l'académie d'Amiens, de Dijon et de la Réunion. La charte du spectateur de l'académie de La Réunion qui a notamment joué un rôle important dans l'élaboration de cette grille d'observation se trouve en **annexe F**. À partir de ces règles que j'ai recensées, je me suis intéressée aux règles de la classe en tentant de trouver les règles qu'il est possible de transposer aux deux lieux. Rapidement, j'ai pensé au respect du silence qui est nécessaire en classe lors d'une activité ou lors d'une explication donnée par l'enseignant. Cette nécessité de respecter le silence se retrouve également au cinéma puisqu'il

est interdit de parler lors de la projection du film. Cette règle est selon moi centrale au « vivre ensemble » dans ces deux lieux. En effet, il s'agit de la règle majeure qui est annoncée aux élèves dès leur entrée en maternelle et qui ne cesse d'être répétée. Par ailleurs, cette même règle est la règle première à laquelle on associe la salle de cinéma. Ainsi, il m'est apparu crucial de la sélectionner dans cette grille d'observation.

De même, j'ai pensé à une seconde règle : la nécessité de rester assis. En effet, lorsque les élèves travaillent, ils n'ont pas le droit de se lever ou de se déplacer, sauf en cas d'urgence comme pour se moucher ou aller aux toilettes. Cette règle s'applique tout autant à la salle de cinéma dans laquelle il est important de limiter ses déplacements pour ne pas gêner la vision des spectateurs derrière nous. Cette seconde règle que les élèves ne respectent pas toujours en classe m'a paru être un critère d'observation intéressant car j'étais curieuse de voir comment les enfants allaient respecter cette règle au cinéma. Toutefois, j'ai fait le choix de la décliner en deux critères, à savoir « se lève » et « se déplace » car les élèves se lèvent parfois de leurs chaises sans se déplacer et je pense qu'il est important de prendre en compte cette nuance dans le cadre de ce protocole.

Par ailleurs, il serait possible d'élargir cette grille d'observation à d'autres règles qu'il faut respecter autant en classe qu'au cinéma comme l'entrée dans le calme ou encore l'importance de respecter le matériel. Néanmoins, dans le temps qui m'était imparti pour la réalisation de ce protocole de recherche, je pense qu'il était plus judicieux de limiter le nombre de critères.

2.3 Les résultats

2.3.1 Présentation et analyse des résultats

2.3.1.1 Observation des élèves avant la mise en place du protocole

Avant la mise en place de ce protocole de recherche, il m'est apparu important d'observer les élèves lors des activités habituelles menées par l'enseignante titulaire. En effet, pour mettre en évidence l'effet de l'expérience de la salle de cinéma sur les élèves, il fallait que je recueille des données précises concernant leur comportement en classe avant d'aller au cinéma. Sur plusieurs journées de stage filé, j'ai observé chaque enfant deux fois : une première fois quand il était en autonomie, une deuxième fois quand il était en atelier dirigé avec l'enseignante.

Les données que j'ai récoltées sont lisibles dans cette grille d'observation.

Comportement des élèves avant la mise en place du protocole			
	Parle	Se lève	Se déplace
Élève A	X	-	-
Élève B	-	-	-
Élève C	-	-	-
Élève D	X	-	-
Élève E	-	-	X
Élève F	XXX	X	X
Élève G	-	-	-
Élève H	XXXXXXX	-	-
Élève I	XXXXXX	X	-
Élève J	X	-	-
Élève K	-	-	-
Élève L	XXXXXXXX	X	-

Nous relevons trente-deux occurrences dans cette grille d'observation.

Concernant le premier critère « parle », nous observons qu'il y a trois grands bavards dans l'effectif de moyenne section de cette classe à savoir les élèves H, I et L qui n'ont pas respecté le silence à de nombreuses reprises : sept fois pour l'élève H, six fois pour l'élève I et huit fois pour l'élève L. Ces élèves sont par ailleurs souvent réprimandés pour leurs bavardages. Parmi ces trois grands bavards, il y a deux filles, les élèves H et L, et un garçon, l'élève I. En parallèle, nous observons que quatre élèves respectent davantage le respect du silence puisque nous relevons moins de trois occurrences pour trois filles, les élèves A, F et J et pour un garçon, l'élève D. Enfin, nous constatons que cinq élèves ont parfaitement respecté le silence lors de mon observation à savoir les élèves B, C, E, G et K. Ce groupe est constitué d'un garçon, l'élève E, et de quatre filles, les élèves B, C, G et K. Ainsi, nous pouvons affirmer que parmi ces trois groupes, le groupe dominant est celui qui respecte le silence.

Concernant le second critère d'observation, peu d'élèves de cette classe se lèvent lors de la réalisation des activités. En effet, je n'ai relevé que trois élèves qui se sont levés alors que cela n'était pas autorisé. Nous pouvons noter que ces trois élèves, F, I et L, sont également des élèves qui ne respectent pas toujours le silence.

Enfin, j'ai pu observer deux élèves qui se sont déplacés sans autorisation. D'une part, nous pouvons remarquer que la première élève qui s'est déplacée est l'élève F qui n'a pas respecté le silence à trois reprises et qui s'est levée une fois. D'autre part, nous notons que le second élève qui s'est déplacé est l'élève E alors qu'il n'avait jamais parlé ou qu'il ne s'était jamais levé.

De façon générale, nous pouvons voir que parmi les trois critères d'observation sélectionnés, le respect du silence est la règle la moins respectée en classe avec vingt-sept occurrences sur les trente-deux relevées au total dans cette grille. Néanmoins, l'interdiction de se lever et de se déplacer semble être davantage acquise par les élèves avec respectivement trois et deux occurrences. Par ailleurs, nous relevons vingt-trois occurrences chez les filles et neuf occurrences chez les garçons.

2.3.1.2 Observation des élèves lors de la séance au cinéma

Lors de la séance au cinéma, il m'était nécessaire de me placer à un endroit stratégique afin d'observer l'ensemble de l'effectif. Les élèves étaient répartis sur deux rangées et je me suis placée à l'extrémité de la première rangée.

Les données que j'ai récoltées sont lisibles dans cette grille d'observation.

Grille d'observation pendant la séance au cinéma			
	Parle	Se lève	Se déplace
Élève A	-	-	-
Élève B	-	-	-
Élève C	-	-	-
Élève D	-	-	-
Élève E	-	-	-
Élève F	-	-	-
Élève G	-	-	-
Élève H	XXX	X	-
Élève I	XX	-	-
Élève J	X	-	-
Élève K	-	-	-
Élève L	XXX	-	-

Par le biais de cette grille d'observation, nous pouvons constater une différence notable entre le comportement des élèves en classe et leurs comportements au cinéma. En effet, il y a dix croix dans cette grille d'observation contre trente-deux dans la première.

Concernant le premier critère, nous pouvons remarquer que seuls quatre élèves ont parlé contre sept en classe. Nous pouvons noter que ces quatre élèves avaient également parlé en classe. Néanmoins, le nombre d'occurrences est bien inférieur au cinéma. Par exemple, pour les élèves H et L, les plus grandes bavardes en classe, nous constatons une baisse conséquente du non-respect du silence puisque nous passons de sept et huit occurrences à seulement trois, respectivement, au cinéma. Ces deux élèves, assises à côté, se sont mises à rire lorsque les lumières se sont éteintes. Toutefois, ces rires ont rapidement cessé lorsque le premier court-métrage a commencé. Lors de la projection du premier film à savoir *Looks, Le Petit Lynx gris* (2014) de Susann Hoffmann, ces deux élèves ont bavardé à trois reprises afin de parler du contenu du film. Il paraît important de relever que leurs bavardages ont complètement cessé lors du reste de la séance. Nous pouvons alors penser que ces élèves ont été en quelque sorte déroutées par l'expérience de la salle de cinéma en raison notamment de l'obscurité. Cependant, après ce temps d'adaptation, il semblerait que ces élèves soient parvenues à entrer pleinement dans l'expérience de la salle de cinéma.

De la même façon, nous constatons une évolution décroissante pour l'élève I, troisième grand bavard de la classe, qui passe de six occurrences à deux. Cet élève était assis à côté des élèves H et L. Il a ainsi bavardé avec ces élèves à deux reprises. Nous pouvons penser qu'il a été influencé par ses pairs mais nous pouvons aussi penser que comme les élèves H et L, il a été perturbé par la salle de cinéma et avait besoin de réconfort, de sécurité affective. Ceci pourrait expliquer ces bavardages qui ont ensuite laissé place au silence.

Pour ces trois élèves, à savoir les élèves H, L et I, plus qu'un temps d'adaptation, il est possible d'évoquer également le pouvoir du film. En effet, ces élèves n'ont peut-être pas particulièrement apprécié le premier court-métrage d'où leurs bavardages. Néanmoins, les quatre autres courts-métrages ont su les intéresser et les captiver de sorte à ce qu'ils ne parlent plus.

Enfin, nous ne constatons pas d'évolution pour l'élève J qui a parlé une fois en classe mais aussi au cinéma. Il paraît intéressant de relever que lorsque cette élève a parlé au cinéma, il s'agissait d'une question en lien direct avec l'expérience de la salle de cinéma. En effet, cette élève, qui

était assise à côté de moi, m'a questionné lors de la diffusion du troisième court-métrage : « après, c'est quel film ? ». Cette question témoigne du fait que cette élève avait pertinemment compris que la projection était organisée en cinq court-métrages. Elle était donc grandement impliquée dans l'expérience qu'elle vivait car sa question s'apparente à un sentiment de curiosité. Cette élève avait hâte de découvrir les autres films.

Il paraît important de noter que les élèves A, D et F, les parleurs occasionnels avant la mise en place du protocole, ont été complètement silencieux au cours de cette séance au cinéma. Nous notons parmi ces élèves un garçon, l'élève D, et deux filles, les élèves A et F. De plus, les élèves B, C, E, G et K, élèves qui avaient respecté le silence au cours de mes premières observations, ont continué d'appliquer cette règle au cinéma. Ce groupe compte un garçon, l'élève E. Par ailleurs, nous pouvons relever que les cinq élèves étant déjà allés au cinéma l'an passé font partie de ce groupe d'élèves qui n'a pas parlé. Il s'agit des élèves A, B, D, G et K, un groupe de quatre filles et un garçon, l'élève D.

Concernant le second critère, à savoir « se lève », nous constatons également une évolution décroissante du nombre d'occurrences puisque seulement une élève s'est levée contre trois en classe. Il s'agit de l'élève H qui ne s'était pourtant pas levée en classe. Nous pouvons analyser ce comportement de la même façon que pour le non-respect du silence de ce même élève. Cette élève était sûrement grandement perturbée par cette expérience nouvelle de la salle de cinéma. Ainsi, quand les lumières se sont éteintes, j'ai pu observer que cette élève s'est levée de son siège afin de regarder les autres spectateurs assis derrière lui pendant quelques secondes avant de s'asseoir à nouveau. Cette élève cherchait sûrement à se familiariser avec la salle de cinéma avant de pouvoir profiter de l'expérience qu'offre ce lieu.

Enfin, aucun élève ne s'est déplacé au cinéma contre deux élèves en classe. Encore une fois, cela prouve que les élèves ont su entrer pleinement dans l'expérience. Par ailleurs, les élèves ont sûrement été moins tentés de se déplacer puisqu'ils étaient encadrés par des adultes à chaque extrémité de la rangée. De plus, le petit espace entre les sièges laisse peu de place pour un déplacement.

Pour conclure sur l'analyse de cette grille d'observation, nous pouvons affirmer que l'expérience de la salle de cinéma a bel et bien une incidence sur le comportement des élèves de cycle 1 puisque dans la salle de cinéma, l'effectif de moyenne section de ce protocole a ainsi mieux respecté les règles de vie collective.

2.3.1.3 Observation des élèves lors de la séance de cinéma en classe

Lors de la séance de cinéma en classe, je me suis placée à un endroit stratégique afin d'observer l'ensemble de l'effectif. Les élèves étant alignés sur deux rangées, je me suis assise sur le côté, entre les deux rangées.

Les données que j'ai récoltées sont lisibles dans cette grille d'observation.

Grille d'observation lors de la séance de cinéma en classe			
	Parle	Se lève	Se déplace
Élève A	-	-	-
Élève B	XX	-	-
Élève C	X	-	-
Élève D	X	-	-
Élève E	XX	-	-
Élève F	XXX	-	-
Élève G	X	-	-
Élève H	XXXX	-	-
Élève I	XX	-	-
Élève J	X	-	-
Élève K	-	-	-
Élève L	XXXX	-	-

Nous constatons que les élèves ont moins respecté les règles au cours de cette projection en classe que lors de la séance au cinéma. En effet, nous relevons vingt-et-une occurrences contre dix au cinéma. Néanmoins, il semble important de prendre en compte la différence d'environnement entre ces deux lieux. En effet, au cinéma, les élèves étaient dans un lieu nouveau pour la plupart, avec des élèves qu'ils ne connaissaient pas. Or, la classe est un environnement familier et ils étaient entourés de leurs camarades. Par ailleurs, nous pouvons noter une amélioration du comportement des élèves entre les données récoltées avant la mise en place du protocole et cette séance de cinéma en classe avec le nombre de croix passant de trente-deux à vingt-et-un. Toutefois, il conviendra d'approfondir davantage ce propos au travers des observations menées à l'issue de la mise en place de ce protocole, dans la suite de ce travail.

Concernant le premier critère d'observation « parle », nous observons que dix élèves ont parlé contre sept avant la mise en place du protocole et contre quatre au cinéma. Les élèves ont donc été plus bavards au cours de cette projection que lors des deux observations précédentes.

Les quatre élèves qui avaient parlé au cinéma ont également parlé au cours de cette séance. Je vais à présent analyser le comportement de ces élèves.

Les élèves H et L qui sont apparues comme les plus grandes bavardes de la classe avant la mise en place du protocole avec sept et huit occurrences respectivement avaient parlé le plus de fois au cinéma avec trois occurrences chacune. Dans le cadre de cette nouvelle observation, il s'agit également des élèves qui ont le plus parlé. Ces deux élèves ont ainsi parlé respectivement quatre fois. Le nombre d'occurrences est donc supérieur à la salle de cinéma mais inférieur à celui en classe, avant la mise en place de ce protocole. Comme lors de la séance au cinéma, ces deux élèves étaient assises à côté et leurs prises de parole étaient toujours liées au contenu du film projeté. J'ai pris en note certains de leurs commentaires comme « il est tombé dans l'eau », « il pleure » ou encore « les arbres sont orange ». De plus, j'ai pu observer que leurs bavardages se sont manifestés exclusivement au cours des deux premiers courts métrages mais ont complètement cessé lors de la projection du troisième extrait. Ainsi, comme au cinéma, ces élèves ont sûrement été perturbées par cette nouvelle expérience de voir un film en classe. Néanmoins, après ce temps d'adaptation, l'élève H et l'élève L ont fini par être pleinement captivées par l'expérience cinématographique et sont restées silencieuses.

L'élève I, troisième grand bavard de la classe n'avait parlé qu'à deux reprises au cinéma contre six en classe, avant la mise en place du protocole. De la même façon qu'au cinéma, cet élève a également parlé deux fois lors de la projection en classe. Contrairement à la salle de cinéma dans laquelle il était assis à côté des élèves H et L et avec qui il avait bavardé, l'élève I a, au cours de cette séance, parlé seul en commentant le film. Par ailleurs, ces deux commentaires n'ont concerné que le premier court-métrage. Comme pour les élèves H et L, cet élève avait peut-être besoin de réconfort avant d'entrer à son tour dans l'expérience cinématographique.

L'élève J avait parlé une fois au cinéma et une fois avant la mise en place de ce protocole. Lors de cette projection, elle a manifesté le même comportement avec une seule prise de parole. Elle a été la première élève de l'effectif à parler en exprimant « ça commence » lorsque la première image du premier court-métrage est apparue à l'écran. Cependant, à la suite de ce commentaire, l'élève J est restée silencieuse, captivée par les films projetés. Dès lors, comme lors de la séance

de cinéma au cours de laquelle cette élève s'était interrogée sur le court-métrage suivant, nous pouvons affirmer que cette élève manifeste un sentiment de curiosité pour l'art cinématographique.

En plus de ces quatre élèves, d'autres élèves ont parlé alors qu'ils ne l'avaient pas fait lors de la séance au cinéma. Il s'agit des élèves B, C, D, E, F et G. Nous pouvons noter que parmi ce groupe d'élèves se trouvent trois des cinq élèves étant déjà allés au cinéma l'an passé à savoir les élèves B, D et G. D'une part, parmi ces élèves, seulement deux n'avaient pas respecté le silence avant la mise en place du protocole : l'élève D, un garçon, et l'élève F, une fille, à une et trois occurrences respectivement. Au cours de cette projection, ces deux élèves ont manifesté le même comportement qu'avant la mise en place de ce protocole avec une et trois prises de paroles chacun. D'autre part, les élèves B, C et G, qui sont des filles et qui n'avaient pourtant ni parlé en classe ni au cinéma, ont, au cours de cette séance, pris la parole. Enfin, l'ensemble de ces élèves, similairement à leurs pairs que j'ai analysés précédemment, ont tous pris la parole pour commenter le contenu des films. De plus, leurs commentaires n'ont concerné que les deux premiers courts-métrages.

En effet, l'effectif à l'étude dans ce projet de protocole a été complètement silencieux lors de la projection du troisième court-métrage à savoir un extrait de la série d'animation *Les Monsieur Madame.* Ainsi, nous pouvons dire que malgré leur prise de parole, tous ont fini par entrer dans l'expérience cinématographique. De plus, nous pouvons interroger l'effet de cet extrait sur les élèves. En effet, comme il aborde les règles qu'il faut respecter au cinéma, il est possible qu'il ait réactivé chez les élèves l'importance de respecter ces règles. Ceci pourrait alors expliquer le changement de comportement des élèves entre les deux premiers courts-métrages et le dernier.

Par ailleurs, il paraît intéressant d'évoquer les élèves A et K qui sont les deux seules élèves à n'avoir ni parlé en classe, ni au cinéma, ni lors de la projection en classe. Ces deux élèves ont donc parfaitement acquis l'une des règles clés au cœur de ce protocole de recherche qui est l'interdiction de parler. Il est important de rappeler que ces deux élèves étaient déjà allées au cinéma l'an passé.

Concernant les deux autres critères à savoir « se lève » et « se déplace », nous pouvons constater qu'aucun élève ne s'est levé ni déplacé lors de cette projection en classe contrairement à la salle de cinéma dans laquelle l'élève H s'était levée une fois.

Pour conclure sur l'analyse de cette grille d'observation, nous pouvons voir que les élèves ont moins bien respecté l'interdiction de parler que lors de la séance au cinéma. Ceci s'explique sûrement par le fait que je n'ai pas rappelé aux élèves les règles à respecter en amont de cette projection. Dès lors, les élèves se sont exprimés librement en « oubliant » en quelque sorte les codes qu'impose la diffusion d'un film. Néanmoins, il paraît judicieux de noter que leurs commentaires liés au contenu des films témoignent d'un intérêt pour le spectacle cinématographique. Par ailleurs, le silence complet au cours de la projection du troisième court-métrage montre que les élèves ont tous fini par entrer dans l'expérience cinématographique. Enfin, les élèves semblent avoir acquis la nécessité de rester assis lors d'une projection.

2.3.1.4 Observation des élèves après la mise en place du protocole

Après la mise en place de ce protocole, j'ai de nouveau observé les élèves lors des activités habituelles menées par l'enseignante. En effet, l'objet de mon mémoire est de savoir si les élèves parviennent à mieux « vivre ensemble » en classe après avoir fait l'expérience de la salle de cinéma. Ainsi, sur plusieurs journées de stage filé, j'ai observé chaque enfant deux fois dans les mêmes conditions que lors de la première observation menée dans le cadre de ce protocole : une fois en autonomie et une fois en atelier dirigé avec l'enseignante.

Les données que j'ai récoltées sont lisibles dans cette grille d'observation.

Grille d'observation après la séance au cinéma			
	Parle	Se lève	Se déplace
Élève A	-	-	-
Élève B	-	-	-
Élève C	-	-	-
Élève D	X	-	-
Élève E	-	-	-
Élève F	XX	-	-
Élève G	-	-	-
Élève H	XX	-	-
Élève I	XXXX	-	-
Élève J	X	-	-
Élève K	-	-	-
Élève L	XXXXX	-	-

Cette grille d'observation apparaît comme la conclusion du recueil de données mené dans le cadre de ce protocole de recherche. Elle présente quinze occurrences contre trente-deux avant la mise en place du protocole, dix au cinéma et vingt-et-une lors de la projection en classe.

Pour évoquer les données relatives au premier critère d'observation « parle », j'ai décidé d'organiser l'analyse en trois temps en me basant sur les trois groupes d'élèves qui avaient émergés de ma première observation : les grands bavards, les parleurs occasionnels et les élèves qui respectent le silence.

Ainsi, les grands bavards que j'avais identifiés lors de ma première observation sont les élèves H, I et L. Pour l'élève H, nous observons une évolution décroissante puisqu'elle passe de sept occurrences, avant la mise en place du protocole, à seulement deux lors de cette observation. Cette évolution est donc plutôt conséquente et semble mettre en évidence l'effet de l'expérience de la salle de cinéma sur l'apprentissage du respect du silence. L'élève I passe de six occurrences à quatre. Cette diminution est donc moins importante que pour l'élève H mais il semble tout de même important de la relever. Enfin, l'élève L connaît elle aussi une diminution notable puisqu'elle passe de huit prises de parole à cinq, à la suite de la mise en place du protocole. Ainsi, nous pouvons constater qu'il y a bien une évolution décroissante concernant la prise de parole des plus grands bavards de la classe avec la mise en place de ce protocole.

Nous allons maintenant nous intéresser aux parleurs occasionnels à savoir les élèves A, D, F et J. Il convient d'analyser dans un premier temps les résultats des élèves A et F, de sexe féminin toutes les deux. En effet, nous observons une diminution conséquente de la prise de parole de ces élèves puisque le nombre d'occurrences passe d'une et trois, respectivement, à zéro pour ces deux élèves. Ainsi, pour les élèves A et F, l'expérience de la salle de cinéma a eu un véritable effet sur l'apprentissage du respect du silence puisque ces élèves semblent avoir acquis la nécessité de ne pas prendre la parole quand cela n'est pas autorisé. Concernant les élèves D et J, respectivement un garçon et une fille, les observations que j'ai menées ne permettent pas de mettre en évidence une diminution de la prise de parole. En effet, ces deux élèves qui avaient parlé une fois, avant la mise en place du protocole, ont également pris la parole une fois lors de cette dernière observation. Dès lors, nous ne pouvons pas parler de l'effet de la salle de cinéma sur l'apprentissage de cette règle pour les élèves F et J. Cette différence de résultats entre ces quatre élèves qui appartenaient pourtant au même groupe de parleurs occasionnels est importante à relever dans le cadre de cette recherche.

Nous allons dès à présent évoquer le groupe d'élèves qui avait parfaitement respecté le silence lors de ma première observation. Il s'agit des élèves B, C, E, G et K, l'élève E étant de sexe masculin. En observant les données récoltées, nous constatons que l'ensemble de ces élèves a continué à respecter le silence en classe. Néanmoins, il paraît intéressant de nuancer ce résultat en mentionnant le fait que quatre des élèves de ce groupe, à savoir les élèves B, C, E et G avaient parlé lors de la séance de cinéma en classe. Toutefois, leurs prises de parole n'avaient pas excédé deux occurrences et ne semblent pas avoir impactées l'acquisition du respect du silence en classe par ces élèves. Dès lors, il apparaît délicat de dire que l'expérience de la salle de cinéma a eu un effet sur l'apprentissage du respect du silence sur ce groupe d'élèves puisqu'ils avaient déjà acquis cela en amont de la mise en place du protocole.

Je vais désormais m'intéresser au second critère « se lève ». Au cours de cette dernière observation, nous constatons qu'aucun élève ne s'est levé. Par ailleurs, nous pouvons observer que l'occurrence de ce critère a été décroissante. En effet, trois élèves n'avaient pas respecté cette règle avant la mise en place du protocole : les élèves F, I et L. Au cinéma, une seule élève s'est levée à savoir l'élève H. Enfin, lors de la projection en classe et lors de cette dernière observation, plus aucun élève ne s'est levé. Parallèlement, je vais étudier le troisième critère « se déplace » qui correspond à la même règle que le critère « se lève » : rester assis. Comme pour ce critère étudié précédemment, l'évolution du nombre d'occurrences du critère « se déplace » n'a cessé de diminuer au cours de cette recherche. En effet, lors de ma première observation, deux élèves s'étaient déplacés : les élèves E et F. Néanmoins, au cours de la séance au cinéma, aucun élève ne s'est déplacé. Ce chiffre est resté le même lors de la projection en classe et lors de ma dernière observation. Ainsi, nous constatons que l'expérience de la salle de cinéma a également joué un rôle dans l'apprentissage de cette règle.

Pour conclure, nous voyons que la salle de cinéma a eu un effet sur le respect du silence par les élèves. En effet, bien que les grands bavards continuent de parler, leurs prises de parole sont moins nombreuses qu'auparavant. De même, chez les parleurs occasionnels, deux des quatre élèves de ce groupe ont fini par acquérir cette règle et ne plus parler. Enfin, les élèves qui avaient déjà acquis cette règle continuent de l'appliquer. Par ailleurs, l'expérience de la salle de cinéma semble également avoir eu un impact positif sur la nécessité de rester assis puisque désormais, plus aucun élève ne se lève ou se déplace sans autorisation contre trois et deux occurrences respectives, avant la mise en place de ce protocole. Dès lors, à travers le recueil de ces données,

nous pouvons dire que l'expérience de la salle de cinéma a eu un effet sur l'apprentissage du « vivre ensemble » par cet effectif.

2.3.2 Lien avec les hypothèses

2.3.2.1 Hypothèse 1

La première hypothèse autour de laquelle s'articulait ma recherche était la suivante : l'expérience de la salle de cinéma permet le développement, chez les élèves de MS, d'un intérêt pour l'art cinématographique

Lors de la première séance de la séquence que j'ai mise en place, un élève a mentionné un film qu'il avait vu l'année précédente par le biais du dispositif « École et cinéma – Maternelle ». Il a même pu citer le nom de ce film qui était *La chasse à l'Ours* (2018). Le fait que cet élève se souvienne, un an après, du film qu'il avait vu prouve qu'il manifeste de l'intérêt pour l'art cinématographique.

Par ailleurs, à l'issue de la deuxième séance de la séquence, qui était la séance au cinéma, j'ai pu entendre les élèves parler d'un des courts métrages que nous avons visionné à savoir *La fille qui parlait chat* (2015). En effet, les élèves ont été marqués par une des scènes de ce film au cours de laquelle les personnages dansent. Ils n'ont cessé d'évoquer cette scène, que cela soit sur le trajet, lors de la phase de bilan mais aussi, les jours suivants, en classe.

Similairement, après la mise en place de la troisième séance qui correspond à la projection de trois courts-métrages en classe, j'ai entendu les élèves évoquer l'épisode extrait de la série *Les Monsieur Madame* plusieurs fois au cours des jours suivants. Les élèves semblent avoir été marqués par les scènes comiques de cet épisode : un personnage qui tombe dans le pop-corn, un projecteur qui tombe sur Monsieur Malchance ou encore Monsieur Grand qui cache la vue des autres spectateurs.

Ainsi, au travers des conversations que les élèves ont pu avoir entre eux, nous pouvons affirmer qu'ils ont développé un intérêt pour l'art cinématographique.

Nous pouvons aussi évoquer l'élève J, qui s'interrogeait, lors de la séance au cinéma, sur le prochain court-métrage qui allait être projeté, ce qui témoigne du fait que cette élève était véritablement curieuse vis-à-vis du spectacle cinématographique à l'écran.

Par ailleurs, les élèves ont aussi manifesté de l'intérêt pour l'expérience de la salle de cinéma. Ainsi, lors du trajet retour à l'issue de la séance au cinéma, j'ai entendu les élèves dire : « c'était trop bien le cinéma » à plusieurs reprises. En outre, lors de la phase de bilan que j'ai menée à après, l'élève H a affirmé vouloir retourner au cinéma dès le lendemain. Suite à son commentaire, d'autres élèves ont exprimé le même souhait.

De plus, quand j'ai expliqué aux élèves que nous allions faire comme si nous étions au cinéma au cours de la projection de films en classe, deux élèves m'ont demandé : « quand est-ce qu'on retourne au cinéma ? » et « on retourne bientôt au cinéma ? ».

Ainsi, nous pouvons valider cette première hypothèse et dire que les élèves de cet effectif semblent avoir véritablement développé un intérêt pour l'art cinématographique et l'expérience de la salle de cinéma.

2.3.2.2 Hypothèse 2

La deuxième hypothèse était la suivante : en fréquentant la salle de cinéma, les élèves seront plus familiers avec les règles de vie qu'impose un lieu collectif public et nous observerons alors un meilleur respect des règles de vie collective dans la classe.

Comme évoqué précédemment dans l'analyse des résultats, nous constatons que la salle de cinéma a bel et bien eu un effet sur le respect des règles de vie collective par les élèves dans la classe. En effet, nous constatons une évolution décroissante du nombre d'occurrences concernant la prise de parole quand cela n'est pas autorisé. De même, les élèves ne se lèvent plus et ne se déplacent plus sans autorisation. Ainsi, nous pouvons valider cette seconde hypothèse.

2.3.2.3 Hypothèse 3

La troisième hypothèse était la suivante : après avoir découvert le débat lors de la mise en mots du ressenti de chacun face au film et à la salle de cinéma, les élèves de cycle 1 seront capables de s'exprimer sur les problèmes rencontrés dans la classe ou dans l'école lors de conseils d'enfants pour parvenir à une résolution efficace.

Cette hypothèse a été plus difficile à observer puisque le vocabulaire des émotions n'avait pas encore été travaillé par l'enseignante titulaire, au moment de la mise en place de ce protocole.

Il m'était alors difficile de mettre en place un débat sur les émotions ressenties par chacun vis-à-vis des films.

Néanmoins, j'ai pu me rendre compte que les élèves étaient réceptifs à l'aspect comique des courts-métrages. Au cinéma, je les ai entendus rire à de nombreuses reprises notamment lors de la projection du film *La fille qui parlait chat* (2015). Lors de la phase de bilan, j'ai donc décidé de les questionner ce qui les avait fait rire. Les élèves ont tous cité une scène de ce même court-métrage.

De même, lors de la projection de trois courts-métrages en classe, les élèves ont ri à de nombreuses reprises. Quand je les ai questionnés sur ce qui les avait fait rire, leurs réponses ont été plus diverses puisqu'ils ont cité deux des trois courts-métrages qu'ils venaient de voir : *Acorn* et l'extrait de l'épisode de la série *Les Monsieur Madame.*

Par ailleurs, il n'a pas été possible de mettre en place un conseil d'enfants car l'organisation de la classe ne s'y prêtait pas. En effet, les élèves ne travaillent jamais en collectif et la mise en place d'une telle activité aurait été compliquée.

Dès lors, je ne peux ni valider, ni invalider cette hypothèse. Néanmoins, je peux envisager d'aborder à nouveau la notion des émotions à la suite des deux autres séances de cinéma organisées dans le cadre du dispositif « École et cinéma – Maternelle » auquel participe cette classe.

2.4 Limites de l'expérimentation

Il me semble important de nuancer les résultats de ce protocole de recherche.

Tout d'abord, l'effectif étudié ne s'élevait qu'à douze enfants. La même étude sur un groupe-classe entier d'une trentaine d'élèves, voire sur plusieurs classes, aurait permis d'obtenir plus de résultats et donc de mener une analyse plus fine de l'effet de la salle de cinéma sur l'apprentissage du « vivre ensemble ».

Par ailleurs, parmi ces douze élèves, cinq étaient déjà allés au cinéma l'an passé. Ainsi, ces élèves n'ont pas découvert la salle de cinéma par le biais de ce protocole de recherche. Nous pouvons penser que nous aurions peut-être obtenu des résultats différents si chaque élève de cet effectif n'était jamais allé au cinéma.

De plus, je ne suis en stage que les lundis. J'ai donc toujours effectué le recueil de données le même jour. Or, les élèves ont sûrement un comportement différent entre le premier et le dernier jour de la semaine. Mes observations menées constamment un lundi ne m'ont pas permis d'accéder à cette nuance entre les jours de la semaine.

Enfin, je pense qu'il est important de nuancer les résultats recueillis dans la grille d'observation, après la mise en place du protocole pour deux raisons. Dans un premier temps, ce recueil de données a été fait la semaine avant les vacances de Noël, en fin de période. Les élèves étaient peut-être plus fatigués et ont donc manifesté un comportement « plus calme » que si cela avait été fait à un autre moment. Dans un second temps, le recueil de données de ce protocole s'est étalé sur une seule et même période scolaire. Nous pouvons sûrement imaginer que nous aurions obtenu des résultats différents si nous avions espacé les observations dans le temps.

CONCLUSION

Ce mémoire avait pour objectif de répondre aux questions suivantes : en quoi l'expérience de la salle de cinéma peut-elle permettre aux élèves de cycle 1 d'apprendre le « vivre ensemble » ? Les élèves sauront-ils appliquer ce qu'ils ont appris au cinéma en classe ?

Il convenait alors de s'intéresser dans un premier temps à l'apprentissage du « vivre ensemble » au cycle 1. En entrant à l'école, les élèves de cycle 1 font l'expérience de la vie en collectivité. En effet, l'école et la classe, à plus petite échelle, s'apparentent à une « mini-société » dans laquelle il est nécessaire de respecter des règles et des interdits, pour le bien commun. L'apprentissage de ces codes est très important à l'école maternelle puisqu'il apparaît comme l'une des trois finalités du cycle 1, selon le bulletin officiel du 24 juin 2021. Par ailleurs, les spécialistes de l'enfance montrent qu'il est nécessaire de rendre les élèves actifs dans le cadre de cet apprentissage.

Notre réflexion nous ayant mené à la salle de cinéma, il convenait de rappeler dans un premier temps qu'il est désormais possible de faire vivre l'expérience du cinéma aux élèves de maternelle que cela soit par des dispositifs locaux ou nationaux, en adéquation avec le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC). Il apparaissait ensuite crucial d'approfondir davantage le sujet afin de s'intéresser véritablement au lien entre cette expérience et l'apprentissage du « vivre ensemble ». D'une part, en fréquentant ce lieu, les élèves de cycle 1 apprennent les règles qu'il faut respecter mais aussi, ils se rendent compte que pour ne pas gâcher son propre plaisir ou celui des autres spectateurs, il est nécessaire de respecter ces règles. D'autre part, le cinéma permet de vivre des émotions fortes. À la suite d'une séance, il est alors possible d'organiser des débats avec les élèves qui vont pouvoir confronter leurs émotions et leurs opinions à celles des autres, dans le respect. Dès lors, la salle de cinéma s'avère propice à l'apprentissage du « vivre ensemble » pour les élèves de cycle 1.

Par ailleurs, le protocole de recherche, au cœur de la seconde partie de ce mémoire, est venu confirmer cette conclusion tirée de la littérature scientifique. En effet, par le biais d'une étude à destination des élèves de moyenne section d'une classe de PS-MS, il est apparu que la salle de cinéma semblait avoir eu un effet sur leur comportement. De fait, à l'issue de ce protocole qui incluait une séance au cinéma, les élèves ont manifesté, en classe, un meilleur respect des

deux règles au cœur de ce mémoire à savoir « il ne faut pas parler » et « il faut rester assis ». Ainsi, nous pouvons affirmer que l'expérience de la salle de cinéma a eu un effet sur l'apprentissage du « vivre ensemble » et que les élèves ont su appliquer ce qu'ils avaient appris au cinéma en classe.

Néanmoins, il convient de nuancer ses résultats et de rappeler que cette étude s'est déroulée sur une seule et même période. Il serait alors intéressant de mener cette même étude sur une année scolaire entière afin de mesurer si cette amélioration va perdurer, en prenant en compte les deux autres séances de cinéma prévues dans le cadre du dispositif « École et cinéma – Maternelle ».

Ce mémoire m'aura permis de me rendre compte, en tant que future professeure des écoles, qu'il est pertinent de sortir de la classe pour transmettre le « vivre ensemble » aux élèves de maternelle. L'expérience menée avec la salle de cinéma dans le cadre de cette étude a donné des résultats positifs et je me tâcherais d'inclure ce que j'ai appris au travers de ce mémoire dans ma future pratique, en participant aux dispositifs mis en place entre l'école maternelle et le cinéma.

Toutefois, il paraît intéressant de se demander si d'autres lieux, publics et collectifs, n'auraient pas, eux aussi, un effet sur l'apprentissage du « vivre ensemble » chez les élèves de cycle 1. En effet, il est possible d'envisager d'autres lieux culturels, au même titre que la salle de cinéma, tels que le théâtre ou encore l'auditorium, qui s'inscriraient également dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC). Il conviendrait alors de s'intéresser, dans une prochaine étude, à l'effet de ces lieux sur l'apprentissage de cette notion.

BIBLIOGRAPHIE

Aubart, G., Carrié, P., & Vergnioux, A. (2018). Cinéma pour enfants, ciné-club scolaire, École et cinéma. *Le Telemaque, 53*(1), 97-112. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2018-1-page-97.htm

Barthes, R. (1975). En sortant du cinéma. *Communications*, *23*(1), 104-107. Consulté à l'adresse https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1975_num_23_1_1353

Bellour. R, Le corps du cinéma, hypnoses, émotions, animalité, Paris, P.O.L., Coll. « Trafic », 2009. (2010). *Raisons politiques*, *38*(2), 125-131. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2010-2-page-125.htm

Boutin, P. (2007). L'éducation au cinéma : Un état des lieux. *Spirale - Revue de recherches en éducation*, *40*(1), 95-104. Consulté à l'adresse https://www.persee.fr/doc/spira_0994-3722_2007_num_40_1_1396

Boutin, P. (2015). La fonction de la salle dans les entreprises de promotion de médiation au cinéma. *Mise au Point*, 7. Consulté à l'adresse https://journals.openedition.org/map/1954

Cristol, D. (2017). Les communautés d'apprentissage : Apprendre ensemble. *Savoirs*, 43 (1), 10-55. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-savoirs-2017-1-page-10.htm?ref=doi

Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, 2021-1131 (2021). Consulté à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043990581

Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, 2021-1957 (2021). Consulté à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044807030

Dictionnaire Hachette junior : CE-CM, 8-11 ans. (2010). Dans *Hachette* (Nouvelle éd.)

Ethis, E. (2009). *Sociologie du cinéma et de ses publics : Domaines et approches*. Armand Colin. Consulté à l'adresse https://www.google.fr/books/edition/Sociologie_du_cin%C3%A9ma_et_de_ses_publics/QZjilH75orUC?hl=fr&gbpv=0

Génot, S. (2020). Le cinéma comme expérience esthétique, sensorielle et relationnelle pour le tout-petit. *Spirale*, *93*(1), 75-80. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-spirale-2020-1-page-75.htm

Guillaud, M. (2016). *Bien vivre ensemble en maternelle : Cycle 1 jeux, activités, rituels, conseils programme 2015*. Retz.

Loncan, A. (2017). En entrant dans la salle obscure. *Le Divan familial*, 38 (1), 201-212. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-le-divan-familial-2017-1-page-201.htm

Marquié-Dubié, H. (2012). Analyses et réflexions à partir du symposium « Éduquer au vivre ensemble ou éduquer à la citoyenneté ». *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, *32*, Article 32. Consulté à l'adresse https://journals.openedition.org/edso/314

Paris : le Robert, DL 2009, cop. 2009. (2009). Dans *Le petit Robert* (Nouvelle édition [2010] de Paul Robert).

Paris, D. (1996). Un cinéma « pour » les enfants...? *Agora débats/jeunesses*, 3 (1), 89-98. Consulté à l'adresse https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_1996_num_3_1_1055

Percheron, D. (1975). Rire au cinéma. *Communications*, 23 (1), 190-201. Consulté à l'adresse https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1975_num_23_1_1356

Scola, C. (2021). L'entrée à l'école maternelle : Regard social et affectif en psychologie du développement. In C. Bailleux (Éd.), *Psychologie et Scolarités* (p. 63-81). Presses universitaires de Provence. Consulté à l'adresse http://books.openedition.org/pup/38405

WEBOGRAPHIE

36.18/ Les valeurs du vivre-ensemble sont-elles encore d'actualité ? (s. d.). Ufapec. Consulté à l'adresse https://www.ufapec.be/nos-analyses/3618-vivre-ensemble.html

À l'école maternelle, les enfants « apprennent et vivent ensemble »…. (s. d.). Nathan Matériel éducatif. Consulté à l'adresse https://materiel-educatif.nathan.fr/dme/le-mag/apprendre-et-vivre-ensemble-les-differents-lieux-de-l-ecole-et-leurs-regles-de-vie-2017-03-29.html

Amiens, R. de l'Académie. (s. d.). *École et Cinéma—DSDEN de la Somme*. École et Cinéma. Consulté à l'adresse http://cinema.dsden80.ac-amiens.fr/

Apprendre et vivre ensemble—3 spécificités. (s. d.). Réseau Canopé. Consulté à l'adresse https://www.reseau-canope.fr/programme-maternelle-2015/3-specificites/apprendre-et-vivre-ensemble.html

Bulletin officiel n° 19 du 9 mai 2013. (s. d.). Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Consulté à l'adresse https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=29594

Bulletin officiel n°25 du 24 juin 2021. (s. d.). Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Consulté à l'adresse https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40404

Circonscription de Chelles. (s. d.). Consulté à l'adresse https://ien-chelles.circo.ac-creteil.fr/

Circonscription de Marseille 10. (s. d.). Consulté à l'adresse http://www.marseille-rose.ien.13.ac-aix-marseille.fr/spip/

Dictionnaire Français en ligne—Larousse. (s. d.). Consulté à l'adresse https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue

École & Cinéma 71. (s. d.). Consulté à l'adresse https://cine71.cir.ac-dijon.fr/

Évaluation du dispositif expérimental « École et cinéma – Maternelle ». (s. d.). Consulté à l'adresse https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Evaluation-du-dispositif-experimental-Ecole-et-cinema-Maternelle

Google Books Ngram Viewer. (s. d.). Consulté à l'adresse https://books.google.com/ngrams/graph?content=vivre+ensemble&year_start=1800&year_end=2019&corpus=fr-2019&smoothing=3

GUIDE RESSOURCES LES TOUT-PETITS VONT AU CINÉMA | CINEMAS 93. (s. d.). Consulté à l'adresse http://www.cinemas93.org/page/guide-ressources-tout-petits-vont-au-cinema

Histoire des salles de cinéma. *Acap - pôle régional image*. Consulté à l'adresse https://www.acap-cinema.com/histoire-des-salles-de-cinema/

J'enseigne au cycle 1. (s. d.). éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire. Consulté à l'adresse https://eduscol.education.fr/83/j-enseigne-au-cycle-1

L'Internaute : Actualité, loisirs, culture et découvertes... (s. d.). Consulté à l'adresse https://www.linternaute.com/

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. (s. d.). éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire. Consulté à l'adresse https://eduscol.education.fr/2232/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle-de-l-eleve

Les émotions fictionnelles | Cerveau & Psycho. (s. d.). Consulté à l'adresse https://www.cerveauetpsycho.fr/sd/neurobiologie/les-emotions-fictionnelles-2953.php

LES FILMS PROGRAMMÉS EN 2021/2022 | École et Cinéma 67. (s. d.). Consulté à l'adresse http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/cinema/?page_id=2254

Les films sélectionnés par le Cinéma Lyon—Comoedia pour les scolaires. (s. d.). Consulté à l'adresse https://www.cinema-comoedia.com/maternelle-et-cinema/

MA PREMIÈRE SÉANCE | CINEMAS 93. (s. d.). Consulté à l'adresse https://www.cinemas93.org/page/ma-premiere-seance

Maternelle – Les enfants de cinéma. (s. d.). Consulté à l'adresse http://enfants-de-cinema.com/cycle-1/

Maternelle au cinéma. (s. d.). Association Passeurs d'Images. Consulté à l'adresse https://www.passeursdimages.fr/maternelle-au-cinema

Portail Pédagogique. (s. d.). Consulté à l'adresse https://medias.ac-reunion.fr/

Public des cinémas par âge France 2022. (s. d.). Statista. Consulté à l'adresse https://fr.statista.com/statistiques/497284/ventilation-tranche-age-public-cinema-france/

Sensio, E. (s. d.). *L'émotion des spectateurs au cœur de la mesure cinéma de Médiamétrie*. Consulté à l'adresse https://www.mediametrie.fr/fr/lemotion-des-spectateurs-au-coeur-de-la-mesure-cinema-de-mediametrie

Un des fondamentaux de l'école : Apprendre à vivre ensemble - Educavox, École, pédagogie, enseignement, formation. (s. d.). Consulté à l'adresse https://www.educavox.fr/alaune/un-des-fondamentaux-de-l-ecole-apprendre-a-vivre-ensemble

Un monde d'émotions. (s. d.). ADRC. Consulté à l'adresse https://adrc-asso.org/accompagnement/jeune-public/un-monde-d-emotions

Vivre ensemble—Irénées. (s. d.). Consulté à l'adresse https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-123_fr.html

ANNEXES

Annexe A. Fiche séquence

<table>
<tr><td colspan="4">FICHE DE SÉQUENCE
L’expérience de la salle de cinéma au service de l’apprentissage du « vivre ensemble »
Domaines :
Domaine 1 : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
Domaine 2 : Agir, s’exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
Domaine 5 : Explorer le monde</td></tr>
<tr><td colspan="4">Compétences travaillées :
D1 : -Oser entrer en communication
-Comprendre et apprendre
-Echanger et réfléchir avec les autres

D3 : -Découvrir différentes formes d’expression artistique
-Développer du goût pour les pratiques artistiques

D5 : - Découvrir l’environnement</td></tr>
<tr><td colspan="4">Objectif général de la séquence :
- acquérir des compétences sociales et civiques pour mieux « vivre ensemble » en classe en faisant l’expérience de la salle de cinéma</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cycle : 1

Niveau(x) de classe : PS/MS mais la séquence ne concerne que les élèves de moyenne section</td><td colspan="2">Période de l’année scolaire : 2

Nombre de séances : 3</td></tr>
<tr><td colspan="4">Déroulé de la séquence</td></tr>
<tr><td>Séances</td><td>Objectif de la séance</td><td>Déroulé de la séance</td><td>Matériel</td></tr>
<tr><td>Séance 1 : Découvrir l’expérience de la salle de cinéma (20 minutes)</td><td>Découvrir l’expérience de la salle de cinéma</td><td><u>Phase 1</u> (5 min) : L’enseignante questionne les élèves « savez-vous ce qu'est une salle de</td><td></td></tr>
</table>

		cinéma ? », « êtes-vous déjà allés dans une salle de cinéma ? » <u>Phase 2 (</u>*5 min*) : L'enseignante explique aux élèves qu'ils vont aller au cinéma et présente la salle de cinéma en question à l'aide de photographies. Description orale en collectif. <u>Phase 3 (</u>*5 min*) : L'enseignante présente l'affiche de la série de court-métrages (*La farandole des couleurs,* 2017). Description orale en collectif. <u>Phase 4</u> (*5 min*) : « Maintenant que je vous ai montré le lieu dans lequel on va aller et le film qu'on va voir, je vais vous	Photographies du cinéma projetées au tableau (entrée, hall, salle de cinéma) Affiche du film *La farandole des couleurs* projetée au tableau Images projetées

		expliquer les deux règles qu'il faut respecter au cinéma ». Présentation des deux règles à respecter à l'aide d'images projetées, une pour chaque règle. « Il faut rester silencieux pour que tout le monde puisse entendre le film » « Il faut rester assis à sa place afin que tout le monde puisse voir le film »	
Séance 2 : Sortie au cinéma	Faire l'expérience de la salle de cinéma en respectant les règles	<u>Phase 1 :</u> Entrée dans le hall du cinéma et accueil par la médiatrice culturelle <u>Phase 2 :</u> Installation dans la salle de cinéma + présentation du film et rappel des règles à respecter par la médiatrice culturelle	

		<u>Phase 3 :</u> Projection de la série de courts-métrages *La farandole des couleurs* (2017) <u>Phase 4 :</u> Retour à l'école et phase de bilan menée par l'enseignante : « de quoi vous souvenez-vous ? » « Est-ce que vous avez ressenti des émotions ? »	
Séance 3 : L'expérience du cinéma en classe (20 minutes) *Détachée, faite plus tardivement que le reste de la séquence*	Mettre en application les compétences sociales et civiques apprises par le biais de l'expérience de la salle de cinéma	<u>Phase 1 :</u> L'enseignante accueille les élèves dans une classe aménagée comme une salle de cinéma (affiche de cinéma à l'entrée, rideaux tirés pour créer de la pénombre, cerceaux rouges pour matérialiser la place de chaque élève, vidéoprojecteur allumé) et questionne les élèves : « Est-ce que cela vous	Cerceaux rouges, affiche de cinéma

		rappelle quelque chose ? ». Le but étant que les élèves parviennent à reconnaître la disposition similaire à celle du cinéma. « Aujourd'hui, nous allons faire comme si nous étions au cinéma. Vous allez voir trois courts-métrages ». <u>Phase 2 :</u> Projection de deux courts-métrages et d'un extrait d'une série d'animation : *Automne*, Hélène Letourneur *Acorn*, Madeline Sharafian *Les Monsieur Madame – Cinéma* (EP28 S2), Mark Risley <u>Phase 3 :</u> L'enseignante questionne les élèves	Courts métrages et extrait projetés

		sur les scènes qui les ont fait rire (émotions) puis questionne les élèves : « vous souvenez-vous des règles qu'il faut respecter au cinéma ? » L'enseignante initie ensuite un transfert à la salle de classe : « Et dans la classe, est-ce qu'il faut respecter ces règles ? » « Quand est-ce qu'on ne peut pas parler ? Pourquoi ? » « Quand est-ce qu'on ne pas se lever et se déplacer ? Pourquoi ? » Conclusion : lien entre les règles du cinéma et les règles de la classe	

Annexe B. Fiche de préparation séance 1

FICHE DE PREPARATION

SÉQUENCE : L'expérience de la salle de cinéma au service de l'apprentissage du « vivre ensemble »

Séance 1/3

Domaines :

Domaine 1 : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

Domaine 2 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

Domaine 5 : Explorer le monde

Compétences travaillées :

D1 : -Oser entrer en communication

-Comprendre et apprendre

-Echanger et réfléchir avec les autres

D3 : -Découvrir différentes formes d'expression artistique

D5 : - Découvrir l'environnement

Objectif de la séance :

- Découvrir l'expérience de la salle de cinéma

Cycle : 1	**Période de l'année scolaire :** 2
Niveau(x) de classe : MS	**Séance :** 1

PHASE 1 *(5 min)*

1) L'enseignante réunit les élèves de MS au coin regroupement. Elle pose la question suivante : *« Est-ce que vous savez ce qu'est une salle de cinéma ? ».*

Si les élèves savent, l'enseignante écoute les propositions de définitions des élèves.

Si les élèves ne savent pas, l'enseignante donne la définition suivante : *« la salle de cinéma c'est un endroit où on va pour regarder des films. On peut regarder des films à la maison mais on peut aussi aller dans un lieu spécial qui s'appelle la salle de cinéma »*

Si les élèves donnent des définitions partiellement correctes, l'enseignante adaptera sa définition en fonction des réponses des élèves.

2) L'enseignante pose ensuite une seconde question : « est-ce que vous êtes déjà allé au cinéma ? Est-ce que vous êtes déjà allé voir un film avec votre famille ou peut-être avec le centre aéré ? »

L'enseignante recueille les réponses des élèves.

PHASE 2 *(5 min)*

1) L'enseignante annonce la sortie au cinéma aux élèves : *« Jeudi, on va aller au cinéma tous ensemble. On va aller dans un cinéma qui s'appelle X et je vais maintenant vous montrer des photographies de ce lieu ».*

2) L'enseignante montre les photographies du cinéma : -la façade, elle présente l'enseigne *« Ici, il y a le nom du cinéma »* et les affiches des films en donnant la définition de l'affiche d'un film : *« Ici, on peut voir les affiches des films qu'on peut regarder dans ce cinéma. L'affiche d'un film c'est une image qui donne des informations sur le film. C'est comme la première de couverture d'un livre »*

-le hall d'entrée *« Quand on entrera, on arrivera dans le hall d'entrée. On ira vers une personne qui travaille au cinéma ici. On montrera nos tickets et la personne nous laissera passer pour qu'on puisse aller dans la salle de cinéma ».*

-la salle de cinéma : *« Voici la salle de cinéma où on va aller. Qu'est-ce qu'il y a dans une salle de cinéma ? Qu'est-ce que vous voyez ? »* Les élèves décrivent ce qu'ils voient (sièges rouges, écran géant blanc, murs noirs, spots)

3) L'enseignante conclut cette phase et fait une transition : *« Maintenant que je vous ai montré la salle de cinéma, il faut que je vous montre l'affiche de ce qu'on va regarder »*

PHASE 3 *(5 min)*

1) *« Jeudi, on ne va pas voir un seul film. On va voir cinq petits films. On appelle ça des courts-métrages. On va donc voir cinq courts-métrages. Voici l'affiche des courts-métrages : qu'est-ce vous voyez sur cette affiche ? »*

Les élèves en font une description (animaux, personnage, couleurs).

L'enseignante questionne les élèves : « est-ce que vous avez hâte d'aller au cinéma ? »

2) *« Maintenant que je vous ai montré l'endroit où on va aller et l'affiche de ce qu'on va regarder, il faut que je vous explique les règles qu'il faut respecter au cinéma. Le cinéma c'est comme la classe, on ne peut pas faire tout ce qu'on veut et il y a des règles à respecter. »*

PHASE 4 *(5 min)*

1) L'enseignante projette l'image correspondant à la première règle : *« Voici la première règle qu'il faut respecter au cinéma, à votre avis, qu'est-ce que c'est ? »*

Les élèves répondent : *« Il faut rester silencieux sinon on ne pourra plus entendre le film »*

2) L'enseignante projette l'image correspondant à la deuxième règle : *« Voici la deuxième règle qu'il faut respecter, à votre avis, qu'est-ce que c'est ? Comment sont les gens sur l'image ? »*

Les élèves répondent : *« Oui, au cinéma, il faut rester assis dans son siège. Sinon, les gens qui sont derrière ne verront plus rien »*

3) L'enseignante récapitule les deux règles et conclut la séance.

Annexe C. Fiche de préparation séance 2

<table>
<tr><td colspan="2">FICHE DE PREPARATION
SÉQUENCE : L’expérience de la salle de cinéma au service de l’apprentissage du « vivre ensemble »
Séance 2/3
Domaines :
Domaine 1 : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
Domaine 2 : Agir, s’exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
Domaine 5 : Explorer le monde</td></tr>
<tr><td colspan="2">Compétences travaillées :
D1 : -Oser entrer en communication
-Comprendre et apprendre
-Echanger et réfléchir avec les autres

D3 : -Découvrir différentes formes d’expression artistique

D5 : - Découvrir l’environnement</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectif de la séance :
- Faire l’expérience de la salle de cinéma en respectant les règles</td></tr>
<tr><td>Cycle : 1
Niveau(x) de classe : MS</td><td>Période de l’année scolaire : 2
Séance : 2</td></tr>
<tr><td colspan="2">PHASE 1</td></tr>
<tr><td colspan="2">Entrée dans le hall du cinéma et accueil par la médiatrice culturelle qui nous mène dans la salle de cinéma réservée</td></tr>
<tr><td colspan="2">PHASE 2</td></tr>
<tr><td colspan="2">Installation dans la salle de cinéma
Intervention de la médiatrice culturelle qui présente le lieu, le film et rappelle les règles à respecter</td></tr>
<tr><td colspan="2">PHASE 3</td></tr>
<tr><td colspan="2">Projection de la série de courts-métrages La farandole des couleurs (2017)</td></tr>
</table>

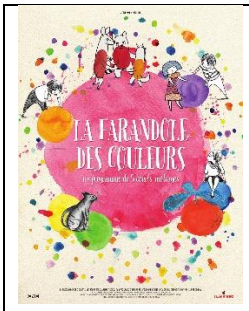

PHASE 4

Retour en classe : phase de bilan menée par l'enseignante.

« De quoi vous souvenez-vous ? »

« Qu'est-ce que vous avez ressenti en regardant les courts-métrages ? Est-ce que vous avez ressenti des émotions ? »

« Je vous ai entendu rire, est-ce que vous vous souvenez de pourquoi vous avez ri ? »

À chaque fois, l'enseignante écoute les réponses des élèves et les prend en compte pour faire avancer cette phase de bilan.

Annexe D. Fiche de préparation séance 3

<table>
<tr><td colspan="2">FICHE DE PREPARATION
SÉQUENCE : L’expérience de la salle de cinéma au service de l’apprentissage du « vivre ensemble »
Séance 3/3
Domaines :
Domaine 1 : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
Domaine 2 : Agir, s’exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
Domaine 5 : Explorer le monde</td></tr>
<tr><td colspan="2">Compétences travaillées :
D1 : -Oser entrer en communication
-Comprendre et apprendre
-Echanger et réfléchir avec les autres

D3 : -Découvrir différentes formes d’expression artistique

D5 : - Découvrir l’environnement</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectif de la séance :
- Mettre en application les compétences sociales et civiques apprises par le biais de l’expérience de la salle de cinéma</td></tr>
<tr><td>Cycle : 1
Niveau(x) de classe : MS</td><td>Période de l’année scolaire : 2
Séance : 3/3</td></tr>
<tr><td colspan="2">PHASE 1 (5 min)</td></tr>
<tr><td colspan="2">L’enseignante accueille les élèves dans une classe aménagée comme une salle de cinéma (affiches des courts-métrages à l’entrée de la classe, rideaux tirés pour créer de la pénombre, cerceaux rouges pour matérialiser la place de chaque élève, projecteur allumé) et questionne les élèves : « Est-ce que cela vous rappelle quelque chose ? ». Le but étant que les élèves parviennent à reconnaître la disposition similaire à celle du cinéma.

« Aujourd’hui, nous allons faire comme si nous étions au cinéma. Vous allez voir trois courts-métrages ».</td></tr>
</table>

PHASE 2 *(12 min)*
Projection de deux courts métrages et de l'extrait d'une série d'animation : *Automne*, Hélène Letourneur *Acorn*, Madeline Sharafian *Les Monsieur Madame – Cinéma* (EP28 S2), Mark Risley
PHASE 3 *(10 min)*
L'enseignante questionne les élèves sur les scènes qui les ont fait rire (émotions). L'enseignante demande aux élèves s'ils se rappellent des règles qu'il faut respecter au cinéma. À partir des réponses des élèves, l'enseignante fait un transfert à la salle de classe : « Et dans la classe, est-ce qu'il faut respecter ces règles ? » « Quand est-ce qu'on ne peut pas parler ? Pourquoi ? » « Quand est-ce qu'on ne pas se lever et se déplacer ? Pourquoi ? » Conclusion : lien entre les règles du cinéma et les règles de la classe

Annexe E. Grille d'observation vierge

Grille d'observation			
	Parle	Se lève	Se déplace
Élève A			
Élève B			
Élève C			
Élève D			
Élève E			
Élève F			
Élève G			
Élève H			
Élève I			
Élève J			
Élève K			
Élève L			

Annexe F. La charte du spectateur de l'académie de la Réunion

École et cinéma

Collège au cinéma

Lycéens et apprentis au cinéma

La charte du spectateur

« Au cinéma, le héros est plus grand que moi. A la télévision, il est plus petit. »

Dans le cinéma :
Je me rends dans la salle de cinéma et j'en sors, calmement.
Je prends mes précautions pour ne pas à avoir à sortir pendant la séance.
Pour m'installer confortablement, je confie mes effets personnels à l'équipe de la salle de cinéma à l'entrée de la salle.
Je respecte le matériel de la salle et les lieux mis à ma disposition.
Je ne mange pas dans la salle et je ne jette rien par terre.

Pendant le film :
Je suis attentif au film pendant la projection jusqu'à la fin du générique.
Je ne fais pas de bruit pendant la projection.
Je respecte mes voisins pour qu'ils puissent regarder le film tranquillement.
J'ai le droit de rire et d'avoir des émotions.
Je peux aimer ou ne pas aimer, mes réactions ne doivent pas déranger les autres.
J'attends la fin du film pour discuter et donner mon avis à mes camarades ou aux accompagnateurs.
Je peux remercier le personnel du cinéma qui a permis la projection du film.
En adoptant ces attitudes, je deviens un spectateur exemplaire et je suis respectueux du cinéma qui m'accueille. Plus je respecte la salle, plus le cinéma continuera à recevoir d'autres séances scolaires.

Alyssia Carton

L'EXPÉRIENCE DE LA SALLE DE CINÉMA AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DU « VIVRE ENSEMBLE » AU CYCLE 1

84 Pages

RESUMÉ

Cette étude interroge l'effet de la salle de cinéma sur l'apprentissage du « vivre ensemble » chez les élèves de cycle 1. En entrant à l'école, les élèves se retrouvent confrontés à la notion du « vivre ensemble » car ils doivent apprendre à vivre en collectivité en respectant des règles et des interdits au nom du bien commun. Cette notion doit donc faire l'objet d'un véritable apprentissage qui ne semble pas, à l'heure actuelle, suffisant. En effet, il n'est pas rare d'observer des élèves enfreindre les règles. Par ailleurs, le « vivre ensemble » n'est pas une notion exclusivement scolaire puisqu'elle s'applique également dans la société. Il semble alors pertinent d'envisager cet apprentissage dans un autre lieu que la classe, comme la salle de cinéma. De fait, la salle de cinéma est un lieu public et collectif, au même titre que la classe, et est régi par les règles du « vivre ensemble ». En faisant l'expérience de ce lieu, les élèves doivent apprendre à respecter des règles de vie collectives mais aussi, à accepter l'opinion de l'autre, par le biais de débats à l'issue des projections. L'expérimentation menée sur l'effectif de moyenne section d'une classe de PS/MS, ayant assisté à une séance de cinéma, a, par ailleurs, montré une amélioration du comportement des élèves en classe. Ainsi, faire l'expérience d'un autre lieu que la salle de classe, s'avère propice à l'apprentissage du « vivre ensemble » au cycle 1.

MOTS-CLES

cycle 1, vivre ensemble, collectivité, salle de cinéma, règles, classe, école